

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

# 2021

DONNÉES 2020 | MISE À JOUR



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT  
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>L'ENREGISTREMENT EMAS</b>	<b>5</b>
1.1	LES AUDITS EXTERNES	5
1.2	L'ENREGISTREMENT	5
<b>2</b>	<b>LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>9</b>
<b>3</b>	<b>LES RÉSULTATS</b>	<b>29</b>
3.1	LES INDICATEURS	29
3.2	L'INDICATEUR DE BASE	29
3.2.1	Efficacité énergétique : évolution globale	32
3.2.2	Autres indicateurs	33
3.3	LES EXIGENCES, PERFORMANCES ET RÉSULTATS	36
3.3.1	La réglementation et autres exigences	36
3.3.2	Les analyses légales	37
3.3.3	Les normes de rejet	40
3.4	LES PLAINTES ENVIRONNEMENTALES	48
3.5	LES BOUES D'ÉPURATION	49
3.5.1	Généralités	49
3.5.2	Les filières d'évacuation	49
3.6	LES DÉCHETS	51
3.6.1	Les refus de dégrillage	51
3.6.2	Les sables	51
3.6.3	Les graisses	52
3.6.4	les écumes et flottants	53
3.6.5	Évolution de la quantité de déchets récupérées par m <sup>3</sup> traité	55
3.6.6	Les déchets dangereux	55

<b>3.7</b>	<b>LA CONSOMMATION DE RÉACTIFS</b>	<b>56</b>
3.7.1	Les réactifs	56
3.7.2	La chaux	57
<b>3.8</b>	<b>LES PRODUITS DE CURAGE DES RÉSEAUX</b>	<b>59</b>
3.8.1	Le centre de traitement de la station de Liège-Oupeye	59
3.8.2	Les centres déportés de regroupement des PCR.	60
<b>3.9</b>	<b>LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES</b>	<b>61</b>
3.9.1	Le charroi	61
3.9.2	Le chauffage	63
3.9.3	L'épurations des eaux usées	64
<b>3.10</b>	<b>EAU DE DISTRIBUTION ET EAU INDUSTRIELLE</b>	<b>65</b>
3.10.1	L'utilisation de l'eau industrielle	65
3.10.2	La consommation d'eau de distribution	65
<b>3.11</b>	<b>LES GADOUES DE FOSSES SEPTIQUES</b>	<b>66</b>
<b>3.12</b>	<b>LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE</b>	<b>67</b>
<b>3.13</b>	<b>LES POLLUTIONS</b>	<b>68</b>
<b>3.14</b>	<b>LA BIODIVERSITÉ</b>	<b>69</b>
3.14.1	Les données	69
3.14.2	Programme BEI (Banque Européenne d'Investissement)	69
<b>4</b>	<b>QUELQUES DONNÉES EN VRAC</b>	<b>70</b>
<b>5</b>	<b>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>71</b>
<b>6</b>	<b>GLOSSAIRE</b>	<b>73</b>
<b>7</b>	<b>ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT</b>	<b>73</b>
<b>8</b>	<b>DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION</b>	<b>75</b>



# 1. L'ENREGISTREMENT EMAS

## 1.1 Les audits externes

Pour ce nouveau cycle de trois ans, vu le nombre conséquent de sites repris dans l'enregistrement, les contrôles sur site réalisés par l'auditeur externe ont été organisés sur un échantillonnage respectant les exigences BELAC en cette matière.

L'échantillon représentatif sera défini par la méthode suivante, validée par le comité EMAS de l'UE pour l'ensemble pour l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (O.A.A) en région wallonne :

Classes	Période / Fréquence
1 Stations >= 50.000 EH	1 cycle / 1 visite par période de 3 ans
2 10.000 <= Stations < 50.000 EH	2 cycles / 1 visite par période de 6 ans
3 Stations < 10.000 EH	3 cycles / 1 visite par période de 9 ans

## 1.2 L'enregistrement

L'enregistrement EMAS de l'AIDE concerne uniquement l'exploitation des stations d'épuration dont la liste se trouve ci-dessous et du centre de chaulage de Lantin.

- L'augmentation de la charge de la station de Waremme ainsi que le système épuratoire (chenal d'oxydation) ne permet pas à la station de respecter les normes de rejet. Par conséquent, la station est maintenue hors de l'enregistrement. Toutefois, les résultats de la station sont présents à titre indicatif dans cette déclaration.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	Capacité EH	Type	Mise en service	Échéance permis
1	SE Amay	Rue du Nord Belge, 20 4540 Amay	54.200	Boues activées	2014	Juin 2029
2	SE Aubel	Route de Val Dieu, 86 4880 Aubel	8.000	Boues activées	1989	Décembre 2039
3	SE Avernas-le-Bauduin	Rue des Prés, 9 4280 Avernas-le-Bauduin	9.200	Boues activées	2001	Septembre 2027
4	SE Awans	Rue de Jemine, 27 4340 Awans	9.600	Boues activées	2000	Décembre 2027
5	SE Aywaille	Avenue François Cornesse, 134 4920 Aywaille	9.050	Boues activée	2014	Juin 2031
6	SE Bola	Route de Nessonvaux 4861 Soiron (Pepinster)	2.300	Boues activées	1996	Mars 2024
7	SE Braunlauf	Weg Nach Crombach 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999	Juin 2026
8	SE Bullange	Rue de Rocherath 4760 Bullingen/Bullange	1.500	Biodisques	1991	Septembre 2022
9	SE Butgenbach	Monschauerstrasse 4750 Butgenbach	3.200	Boues activées	2000	Juillet 2024
10	SE Chawresse	Rue Large Voie, 8 4130 Esneux (Tilff)	2.100	Biodisques	2002	Octobre 2022
11	SE Coe	Sentier Vicinal, 137 4970 Stavelot	1.400	Biodisques	2013	Décembre 2027
12	SE Crenwick	Fond de Villereau 4257 Berloz	300	Biodisques	2001	Juillet 2024
13	SE Dalhem	Rue Lieutenant Pirard 4607 Dalhem	5.670	Biodisques	2019	Juillet 2036

N°	INSTALLATION	ADRESSE	Capacité EH	Type	Mise en service	Échéance permis
14	SE Deigné	Fond de Deigné 4920 Aywaille	300	Boues activées	2001	Février 2025
15	SE Embourg	Prés des Damselles 4053 Embourg	27.000	Boues activées	1996	Mai 2026
16	SE Engis	Route du ZI d'Engis 4480 Engis	21.600	Boues activées	2005	Janvier 2025
17	SE Esneux	Rue de l'Athénée 4130 Esneux	7.500	Boues activées	2005	Octobre 2023
18	SE Ferrières (Malacord)	Chemin des Vœux, 1 4190 Ferrières	600	Boues activées	1988	Juin 2023
19	SE Ferrières (Saint-Roch)	Allée Bernardfagne, 7 4190 Ferrières	600	Boues activées	1991	Avril 2024
20	SE Fond de Couvenaille	Rue Al Bail 4452 Pafve (Juprelle)	6.500	Boues activées	2018	Avril 2036
21	SE Fooz	Rue J. Calcôve, 39 4340 Fooz	3.000	Boues activées	1977	Septembre 2024
22	SE Francorchamps	Route du Circuit, 39 4970 Francorchamps	500	Boues activées	1998	Mai 2037
23	SE Freloux	Rue du Village 4347 Fexhe-Haut-Clocher	3.000	Boues activées	1977	Décembre 2023
24	SE Goffontaine	Route de Goffontaine 4860 Pepinster	30.000	Boues activées	2004	Août 2024
25	SE Grosses Battes	Rue du Canal de l'Ourthe 4031 Angleur	59.040	Boues activées	2003	Décembre 2023
26	SE Hamoir	Quai du Baty 4180 Hamoir	2.700	Boues activées	1980	Octobre 2023
27	SE Henri-Chapelle*	Chaussée de Ruyff, 325 4840 Welkenraedt	1.800	Boues activées	1990	Octobre 2021
28	SE Herve	Rue d'Elvaux, 75 4651 Herve	3.600	Boues activées	2014	Janvier 2032
29	SE La Brouck	Rue la Brouck Campagne 4870 Trooz	1.000	Boues activées	2009	Décembre 2026
30	SE La Falize	Rue d'Odimont 1990 Lierneux	2.500	Biodisques	2015	Mai 2032
31	SE La Mule	Rue Fontaine-Carlot 4270 Berloz	2.850	Boues activées	2009	Juillet 2027
32	SE La Waltinne	Rue des Grosses Pierres, 22 4050 Chaudfontaine	1.500	Boues activées	1992	Janvier 2024
33	SE Lantin	Rue de la Berwinne 4450 Lantin	35.000	Boues activées	1969	Février 2038
34	SE Lantin chaulage	Rue de la Berwinne 4450 Lantin	/	/	/	Février 2038
35	SE Lantremange	Rue du Roua, 116 4300 Lantremange (Waremme)	4.500	Boues activées	1993	Octobre 2023
36	SE Liège-Oupeye	Rue Voie de Liège, 40 4681 Hermalle sous Argenteau	446.500	Boues activées	2007	Mars 2024
37	SE Lontzen	Chemin du Moulin 4710 Lontzen	4.700	Boues activées	2011	Avril 2031
38	SE Louveigné	Rue de Liège 4141 Louveigné	5.130	Lagunage aéré	1991	Septembre 2023
39	SE Malmedy	Avenue de Norvège, 40 à 4960 Malmedy	30.000	Lagunage aéré	1993	Décembre 2023
40	SE Manderfeld	Chemin de Manderfeld vers Krewinkel à 4760 Bullange	500	Boues activées	1999	Juin 2026

(\*) La station d'Henri-Chapelle est provisoirement retirée du périmètre de l'enregistrement. L'instruction de la demande de permis de renouvellement du permis d'environnement ayant pris du retard suite à la réalisation de l'étude d'orientation du sol, ce dernier n'a pu être renouvelé avant la date d'échéance.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	Capacité EH	Type	Mise en service	Échéance permis
41	SE Marchin (Lilot)	Rue Fourneau 4570 Marchin	2.500	Boues activées	1982	Novembre 2040
42	SE Membach	Rue du Moulin, 4 4837 Membach (Baelen)	24.600	Boues activées	1998	Décembre 2027
43	SE Momalle	Chemin des Etourneaux 4350 Remicourt (Momalle)	3.000	Boues activées	1979	Novembre 2024
44	SE Neupré (Butay)	Au lieu-dit Butay 4120 Neupré	2.000	Boues activées	1982	Juillet 2040
45	SE Nonceveux	Rue du Fond, 6 4920 Aywaille	500	Boues activées	1999	Juillet 2038
46	SE Oreye	Rue des Prés, 12 4360 Oreye	3.500	Boues activées	1992	Juillet 2023
47	SE Othée	Chemin de remembrement, 13 4340 Awans	500	Boues activées	2001	Juin 2023
48	SE Ouffet	Rue du Bout 4590 Ouffet	1.500	Boues activées	1992	Février 2022
49	SE Plombières	Rue Gérardbroisch 4850 Plombières	24.750	Boues activées	1998	Septembre 2026
50	SE Retinne	Rue du Six Août, 64 4621 Retinne (Fléron)	9.000	Boues activées	1985	Octobre 2027
51	SE Robertville	Rue du Lac 4898 Robertville	800	Boues activées	1999	Janvier 2028
52	SE Rosoux	Rue Désiré Lismonde, 65 4257 Berloz	600	Biodisques	2001	Janvier 2024
53	SE Saint-Remy	Voie de Feneur 4670 Blegny	6.200	Boues activées	2004	Mars 2023
54	SE Saint-Vith	Wiesenbachstrasse 4780 Saint-Vith	7.100	Boues activées	1988	Juin 2024
55	SE Sclessin	Verte-Voie, 80 4000 Liège	150000	Boues activées	2014	Juillet 2026
56	SE Soumagne	Chaussée de Wégimont 4630 Soumagne	9.850	Boues activées	2004	Mars 2023
57	SE Sprimont	Rue de Chanxhe 4140 Sprimont	4.200	Biodisques	2018	Octobre 2035
58	SE Stavelot	Rue des Neuf Moulins 4970 Stavelot	8.400	Boues activées	2002	Janvier 2024
59	SE Sy	Rue de Luins 4190 Sy	500	Biomasse fixée	1999	Août 2024
60	SE Thier de Huy	Rue Thier de Huy 4570 Marchin	1.000	Biodisques	2002	Juillet 2023
61	SE Thommen	Schokolbergweg 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999	Juin 2026
62	SE Trois-Ponts	Sur les fosses 4970 Stavelot	1.950	Boues activées	2016	Décembre 2032
63	SE Wansin	Rue de Orp, 2 4280 Wansin	5.000	Boues activées	2015	Juillet 2026
64	SE Wegnez	Rue de Vovegne, 47 4860 Pepinster (Wegnez)	170.000	Boues activées	2001	Février 2024
65	SE Welkenraedt	Rue Lançaumont 4840 Welkenraedt	9.500	Boues activées	2017	Mars 2031
66	SE Wihogne	La Niestrée, 21 4452 Wihogne	9.200	Boues activées	1995	Juillet 2023
67	SE Yerne	Rue de Hodeige 4360 Oreye	9.100	Lit bactérien	1993	Mars 2024



## 2. LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les objectifs généraux de l'AIDE sont définis via la Politique Environnementale.  
Suite aux inondations de la mi-juillet 2021, de nombreux objectifs ont été reportés aux redémarrages des stations.

### Prendre en compte et protéger l'environnement à tous les niveaux de ses activités

Afin de protéger l'environnement, nous avons mis en place, pour l'exploitation des stations d'épuration, une organisation enregistrée EMAS depuis 2005.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
229	SE Sclessin : réduction des nuisances olfactives	Entre deux fonctionnements du traitement des eaux pluviales, on constate un phénomène de fermentation dans les ouvrages du dit traitement.	<p><b>Cible :</b> Modifier le mode de fonctionnement en assurant notamment un rinçage efficace et automatique des ouvrages après un épisode pluvieux.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Modifications réalisées.</p> <p>Au cours de l'été 2019, le voisinage de la station nous a notifié une nette amélioration de la situation et ne nous a plu adresser de plaintes pour ces nuisances olfactives.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
206	SE Lantremange : amélioration de l'impact visuel	La station d'épuration de Lantremange a été mise en service en 1993. Il a été constaté sur les charpentes ainsi que sur les accessoires métalliques que les peintures étaient fortement dégradées mettant à nu certains éléments métalliques qui présentent actuellement un état de corrosion avancé. Il est à noter que cet ouvrage n'a jamais fait l'objet d'un travail de remise en état générale des peintures. Par ailleurs, les panneaux en amiante-ciment de la toiture des lits de séchage sont fissurés et n'assurent plus leur fonction. Par conséquent, il est proposé d'effectuer d'une part les travaux de remise en état des peintures des charpentes, des poteaux d'éclairages, du silo métallique, des corps et des commandes des vannes, etc. et d'autre part les travaux de remplacement de la totalité de la couverture de la toiture des lits de séchage.	<p><b>Cible :</b> Réalisation des travaux</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Les travaux sont terminés.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
234	SE Oreye : accroissement de la fiabilité des installations	Le dessableur actuel n'est pas efficace et remonte beaucoup d'eau. Pour permettre à cette eau de s'évacuer, il est nécessaire de posséder deux conteneurs en permanence du site et d'effectuer un roulement.	<p><b>Cible :</b> Installation d'un classificateur à sables qui va améliorer la qualité des sables et diminuer les trajets des camions assurant actuellement la rotation des conteneurs.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Le nouveau matériel placé</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
<b>239</b>	Liège-Oupeye : réduction des émissions carbone	La capacité de la cuve de stockage de polymère devrait permettre, <i>via</i> une nouvelle organisation, d'augmenter le volume des livraisons et par conséquent de réduire le nombre de trajets.	<p><b>Cible :</b> Mettre en place en collaboration avec le fournisseur une organisation qui permettra de réduire le nombre annuel livraison. Une réduction de 3 livraisons permettrait diminution du <math>\pm 1.000</math> km soit 800 kg/CO<sub>2</sub>.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi - Délai :</b> L'organisation mise en place est très satisfaisante. Les livraisons sont maintenant optimisées et automatisées.</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
<b>248</b>	SE Wegnez : réduction des émissions carbone	<p>La station de Wegnez va devenir un centre de secteur et ses besoins en chauffage risquent d'être à la hausse. Cet objectif cadre bien dans nos efforts de réduction de nos émissions.</p> <p>Remplacement de la chaudière actuelle de la station par une chaudière ayant un rendement supérieur. Ainsi nous allons réduire les émissions CO<sub>2</sub> de la station</p>	<p><b>Cible :</b> Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dues au chauffage de <math>\pm 20</math> %..</p> <p><b>État d'avancement - Suivi - Délai :</b> Deux solutions sont envisagées et à l'étude :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remplacement par une chaudière mazout : réduction annuelle de nos émissions en CO<sub>2</sub> de 6 tCO<sub>2</sub>.</li> <li>2. Remplacement par une chaudière propane réduction 12 tCO<sub>2</sub>.</li> </ol> <p><b>État d'avancement - Suivi - Délai :</b> Une nouvelle installation au gaz était en fonctionnement. Suite aux inondations, elle doit être remise en état.</p> <p><b>Nouveau délai :</b> 31/12/2022</p>

## Former et sensibiliser le personnel



En plus des formations, nous avons créé un « Manuel de conduite des installations » disponible dans toutes les stations d'épuration et distribuer aux nouveaux engagés. Ce manuel reprend notamment : les différents tests, les problèmes biologiques, la gestion des purges de boues, la recirculation des boues, l'exploitation des stations (paramètres à surveiller) et quelques définitions.

Pour la période 2020 – mars 2021, l'AIDE a organisé pour son personnel des modules de formations dites « métiers ». Ces dernières portaient sur les sujets suivants :

- L'épuration des eaux et EMAS
- L'historique et fondement du démergement
- Les stations de pompage de démergement,
- Le pompage des eaux
- Les réseaux de collecte + l'utilisation de SIG
- Les supervisions, dispatchings SPO et fonctionnement des gardes
- Les aspect sécurité des différentes activités
- Le Focus secteurs.

Le total cumulé des heures de formation pour l'année 2020 est de 18.000 heures de formation.

## Identifier et respecter l'ensemble de ses obligations qu'elles soient légales ou issues de ses partenaires ou des parties intéressées.

En plus de la législation, certaines exigences induisent la nécessité de modifier le fonctionnement de certaines stations. On pense par exemple à définition de normes particulières lors du renouvellement de permis de stations d'épuration.

L'obligation de réaliser une étude d'orientation du sol lors du renouvellement des permis allonge considérablement la durée d'obtention des nouveaux permis. Par conséquent, les demandes de renouvellement devront être anticipées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
235	SE Lontzen	Le permis de la station de Lontzen (4700 EH) impose le respect d'une norme particulière en N. Vu la variation du rapport DCO/N, nous ne pouvons garantir le respect de cette norme et ce malgré l'injection d'éthylène glycol. Ce produit est classé dangereux	<p><b>Action :</b> Adapter la norme de manière à ce qu'elle ne soit affective que lorsque le rapport DCO/N est supérieur à 9. Cette façon de procéder permettrait de supprimer l'injection d'un produit dangereux au niveau de l'influent de la station dans le but de garantir le respect de la norme en N.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La proposition est introduite et à l'étude auprès de la Direction des Eaux de Surface.</p> <p>Nous sommes dans l'attente de la réponse de la Direction des Eaux de Surface.</p> <p><b>Nouveau délai :</b> 31/12/2021</p>

## Adopter les principes de l'amélioration continue de son organisation, de ses performances environnementales et de prévention des risques de pollution.

L'enregistrement EMAS de l'exploitation des stations s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Nous avons mis en place une organisation qui nous a permis d'améliorer notre collaboration avec le Département de la Police et des Contrôles lors de la réception de pollution sur nos stations. Cette collaboration nous a permis de trouver l'origine des pollutions récurrentes suivantes : hydrocarbures à la station de Francorchamps, produits laitiers à la station de Crenwick et graisses à la station de Wegneg.





## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI ?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
173	SE Retinne : amélioration de la fiabilité des installations	Lors des épisodes pluvieux importants, on constate un lessivage du bassin d'aération. La cause de ce dernier est l'augmentation de la vitesse de l'eau dans le canal d'entrée du fait de l'acceptation d'un débit trop important	<p><b>Cible :</b> Adapter la norme de manière à ce qu'installé une régulation de la hauteur de la lame déversante en fonction de la mesure du débit entrant ou sortant.</p> <p><b>État d'avancement :</b> Vu la faible fréquence de ces événements et les travaux à mettre en œuvre, cet objectif a été abandonné.</p> <p><b>OBJECTIF ABANDONNÉ</b></p>
196	SE Bola : amélioration de la fiabilité des installations	Lors du soutirage des boues sur les lits de séchage, nous avons constaté qu'une partie de l'eau s'évacuait via le réseau d'égouttage des eaux pluviales de la station	<p><b>Cible :</b> Reprendre ces eaux dans le réseau des eaux de drainage des lits de séchage et les envoyer en tête de station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Les travaux sont réalisés.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
199	Ensemble des sites : amélioration de la fiabilité des installations.	Vu l'augmentation du parc de stations d'épuration, il est devenu nécessaire d'améliorer le suivi des paramètres de fonctionnement de ces dernières en permettant un accès rapide à ces paramètres.	<p><b>Cible :</b> Mettre en place une base de données accessibles sur chaque station et reprenant toutes les informations utiles pour vérifier le fonctionnement des stations.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La base de données est opérationnelle.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
220	SE Marchin : amélioration de la fiabilité des installations	La grille perforée du dégrilleur se colmate rapidement entraînant des lingettes vers le bassin d'aération via le by-pass du dégrilleur. À la longue, ces lingettes provoquent un colmatage des conduites et réduisent l'efficacité de l'aération	<p><b>Cible :</b> Remplacer le dégrilleur actuel par un dégrilleur plus performant.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Les modifications ont été apportées au dégrilleur dont l'efficacité a été nettement augmentée.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
253	SE Aubel et SE Retinne	Assurer le respect de la norme de rejet en P pour la station de Retinne suite à diminution du volume de eaux de percolation du terril et pour la station d'Aubel suite à la nouvelle norme de rejet en P.	<p><b>Cible :</b> Placement d'une unité de déphosphatation chimique.</p> <p><b>État d'avancement :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022. Ouverture des soumissions prévue fin novembre.</p> <p><b>Délai :</b> 31/03/2021 » 31/12/2022</p>
252	SE Lantin	Remplacer le filtre à bandes de la station par un système ayant une capacité plus importantes ainsi que de meilleures performances	<p><b>Cible :</b> Ce projet va permettre à la fois une meilleure maîtrise du taux de boues dans les bassins ainsi qu'une meilleure siccité des boues. Par conséquent, une diminution des transports de ces dernières.</p> <p><b>État d'avancement :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022.</p> <p>Étude comparative des deux systèmes de déshydratation en cours</p> <p><b>Délai :</b> 31/03/2021 » 31/12/2022</p>
251	SE Robertville	Réfection du chemin de roulement du pont racleur du décanteur de la station. Ceci afin d'éviter les arrêts de ce dernier pouvant induire des remontées de boues et par conséquent des rejets d'eau non-conformes	<p><b>Cible :</b> Eviter les rejets d'eau non-conformes suite à l'arrêt du pont racleur</p> <p><b>État d'avancement :</b> Programmation des travaux en cours : timing à respecter car station rejetant en eaux de baignade</p> <p><b>Délai :</b> 31/03/2021 » 31/12/2022</p>
249	SE Soumagne	Le colmatage régulier du panier induit un débordement de résidus solides qui viennent colmater les volutes des pompes de refoulement ainsi que les conduites.	<p><b>Cible :</b> Remplacer le panier de dégrillage par un dégrilleur automatique afin d'éviter les colmatages réguliers des pompes de relevage et des conduites de refoulement</p> <p><b>État d'avancement :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022</p> <p><b>État d'avancement - Suivi.:</b> Etude des offres réceptionnées en cours</p> <p><b>Délai :</b> 31/03/2021 » 31/12/2022</p>

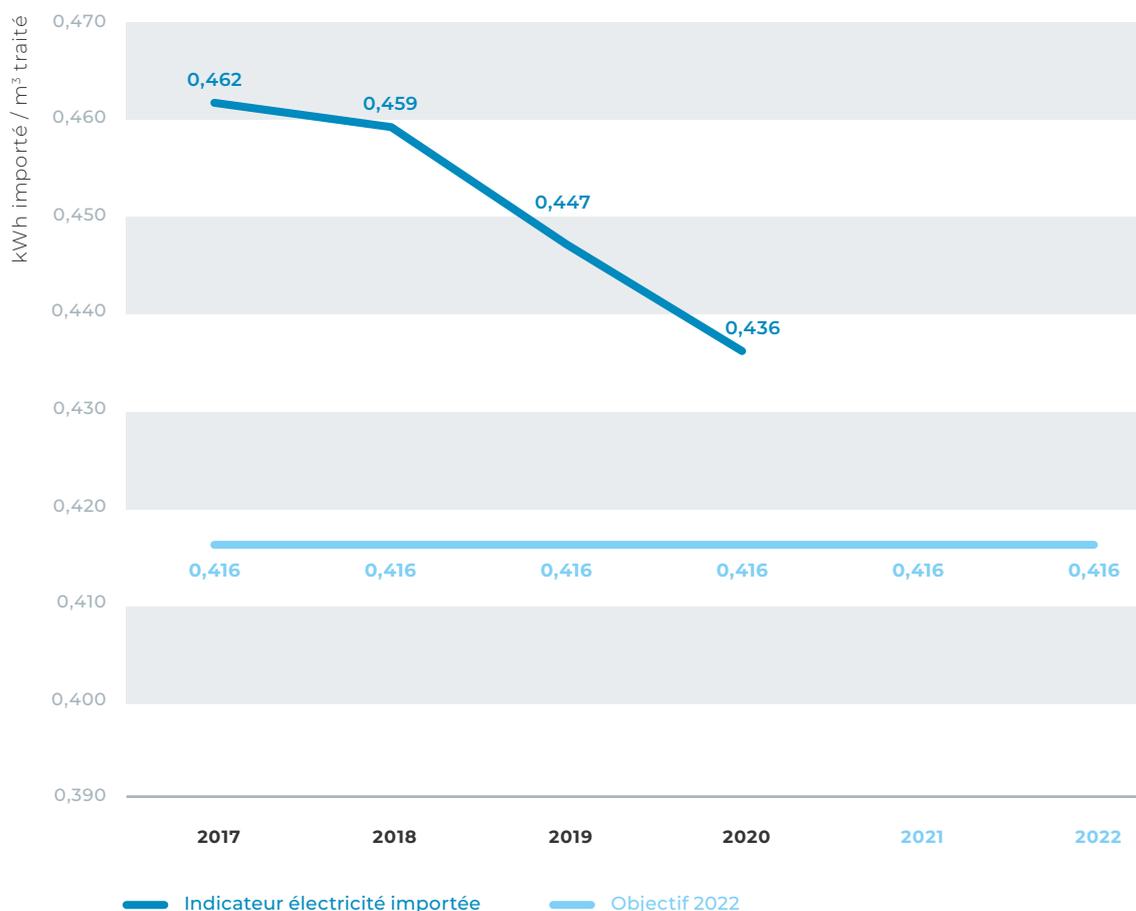
## Contrôler et optimiser les consommations énergétiques et ressources utilisées.

Afin de suivre les effets des nombreux objectifs définis dans le cadre de la maîtrise de nos consommations, nous suivons la consommation électrique importée par m<sup>3</sup> d'eau traité sur nos stations. Il est toutefois important de souligner que la consommation électrique des stations dépend d'autres facteurs tels: la dilution des eaux d'entrée, la présence de personnel sur la station, la présence d'autres traitements spécifiques (PCR, gadoues, ...), ...

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution annuelle de la consommation électrique importée par au m<sup>3</sup> traité depuis l'année 2017.

L'objectif général pour 2022 est une réduction de 10% par rapport à l'année 2017 de la consommation électrique importée par m<sup>3</sup> traité.

### Évolution de la consommation en électricité importé par m<sup>3</sup> traité



Le tableau ci-dessous illustre les économies potentiellement réalisées grâce à la réalisation de nos objectifs environnementaux.

ANNÉE	M <sup>3</sup> TRAITÉ	KWH IMPORTÉ	CONSOMMATION KWH IMPORTÉ / M <sup>3</sup> TRAITÉ	ÉCONOMIE PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE SOIT 2017 (KWH)
2017	84.721.571	39.110.199	0,462	
2018	82.978.713	38.089.370	0,459	216.270
2019	88.019.840	39.320.272	0,447	1.312.514
2020	87.780.023	38.281.645	0,436	2.240.434
<b>Économie cumulée depuis 2018 en kWha</b>				<b>3.769.217 kWh</b>
<b>Réduction de nos émissions (facteur de conversion donné par l'Awac 0,262 kg CO<sub>2</sub> / kWh consommé)</b>				<b>987,5 t CO<sub>2</sub></b>

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
147	SE Retinne : utilisation rationnelle de l'énergie	L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers.	<p><b>Cible :</b> Remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La régulation est effective</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
148	SE Engis: utilisation rationnelle de l'énergie	L'injection d'oxygène dans les bassins d'aération est réalisée suivant un mode durée-fréquence fixe et par conséquent ne tient pas compte des besoins réels en oxygène de ces derniers.	<p><b>Cible :</b> Remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La régulation est effective</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
180	SE Wegnez : réduction de la consommation en matières premières.	Les boues primaires déshydratées sont trop sèches et les pompes ne sont pas prévues pour évacuer des boues présentant une telle siccité. Dès lors, nous devons diminuer la siccité de ces boues pour pouvoir les pomper.	<p><b>Cible :</b> Diminuer la consommation de polymère, améliorer le fonctionnement des centrifugeuses, éviter les usures prématurées des pompes de reprises des boues et réduire les heures de fonctionnement des centrifugeuses primaires.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Suite aux inondations de juillet, cet objectif est reporté à la mise en fonctionnement de la station</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
205	SE Saint-Vith: réduction des consommations énergétiques directes et indirectes.	La station d'épuration de Saint-Vith a été mise en service en 1988. Actuellement, le dispositif de chargement des boues déshydratées utilise 3 bennes Marrel de 7 m <sup>3</sup> . En vue de réduire le nombre et les coûts de transports des boues déshydratées de l'ouvrage, il est proposé de réaliser les travaux d'adaptation nécessaires (installation de convoyeurs à vis, adaptation des auvents des conteneurs, etc.) pour pouvoir utiliser 2 conteneurs à boues de 20 m <sup>3</sup> en lieu et place des 3 bennes Marrel existantes.	<p><b>Action :</b> Réduire le nombre de trajets et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre dus au transport des boues de la station de St Vith vers le centre de chaulage de Lantin.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Ce projet est inséré dans une liste de projets SPGE visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos activités. Ce programme est en cours de validation. Vu la situation sanitaire et la surcharge de travail due aux inondations, la réalisation de cet objectif a été retardé</p> <p><b>Délai :</b> 06/06/2021 » 31/12/2022</p>
212	SE Liège-Oupeye : réduction de la consommation énergétique.	Les locaux du traitement des boues éclairés plus de 10 heures par jour. Par conséquent, placer un éclairage moins énergivore que l'actuel permettrait de réduire la consommation énergétique de la station	<p><b>Cible :</b> Le remplacement de l'éclairage permettra de réduire la consommation annuelle de ce poste de ± 30.000 kWh.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Réception des offres pour 15/07/2020. Placement du l'éclairage moins énergivore pour le 30/09/2020. Etat d'avancement - Suivi: Le remplacement est réalisé.</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
216	SE Esneux utilisation rationnelle de l'énergie	L'aération des bassins d'aération est réalisée suivant un mode « durée – fréquence ». Nous allons réaliser une régulation de l'aération des bassins en fonction de la mesure en oxygène des bassins.	<p><b>Cible :</b> Remplacer ce mode de fonctionnement par une régulation de l'injection d'oxygène en fonction d'une mesure de l'oxygène dissous dans les bassins</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Suite aux inondations, la station est à l'arrêt. L'objectif sera réalisé après le redémarrage de la station.</p> <p><b>Délai :</b> Premier semestre 2021 » 31/12/2022</p>
218	SE Amay: réduction de la consommation en réactifs et en matières premières.	Le rinçage des tours de désodorisation est actuellement réalisé à l'aide d'eau de distribution. Il est proposé de réaliser cette opération à l'aide d'eau industrielle désinfectée via UV.	<p><b>Cible :</b> Réduction de la consommation annuelle en eau de distribution de ± 1200 m<sup>3</sup>.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La consommation pour l'année 2020 est de 32 m<sup>3</sup>.</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
226	SE La Waltnne : utilisation rationnelle de l'énergie	L'aération des bassins d'aération est réalisée suivant un mode « durée – fréquence ». Nous allons réaliser une régulation de l'aération des bassins en fonction de la mesure en oxygène des bassins	<p><b>Cible :</b> Cette régulation va permettre d'optimiser l'aération de la station : elle ne fonctionne que lorsqu'il y a une demande.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Travaux réalisés – l'aération est régulée par la nouvelle sonde.</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
233	SE Stavelot : réduction de la consommation en eau de distribution	Actuellement le polymère est dilué à l'aide d'eau de distribution. Le placement d'un filtre à sables pour l'eau de service va permettre d'utiliser cette eau pour la dilution du polymère.	<p><b>Cible :</b> Réduction de la consommation d'eau de distribution de la station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Vu la faible consommation de la station, le filtre n'est pas nécessaire</p> <p><b>OBJECTIF ABANDONNÉ</b></p>
237	SE Sy : Réduction de la consommation électrique de la station	La station de Sy présente la plus haute consommation électrique par m <sup>3</sup> traité. Elle de l'ordre de 3 kWh/m <sup>3</sup> traité alors que la moyenne pour les stations de moins de 1000 EH est de 0,45 kWh/m <sup>3</sup> traité. La consommation globale annuelle de la station est de 60.000 kWh.	<p><b>Cible :</b> Etudier le fonctionnement de la station afin d'en réduire de moitié la consommation ?</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Etude en cours : suivi des horamètres, réunion et étude du process. L'étude du process n'a pas mis en évidence des dysfonctionnements ni des pistes d'amélioration.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
242	SE Wegnez	Le réseau d'air comprimé de la station est étendu et les fuites, même minimes, peuvent être à l'origine d'une surconsommation électrique non négligeable de la station.	<p><b>Cible :</b> Vérification du réseau d'air comprimé par une société spécialisée.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La vérification a été réalisée. Estimation de la réduction annuelle de la consommation après suppression des fuites :</p> <p>Réductions annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation : ± 90.000 kWh</li> <li>• Equivalent CO<sub>2</sub> : 20.982 kg CO<sub>2</sub></li> </ul> <p><b>Délai :</b> Suite aux inondations du mois de juillet, le réseau d'air comprimé va devoir être entièrement vérifié et peut être remplacé.</p> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
243	SE Liège-Oupeye	Le réseau d'air comprimé de la station est étendu et les fuites, même minimes, peuvent être à l'origine d'une surconsommation électrique non négligeable de la station.	<p><b>Cible :</b> Vérification du réseau d'air comprimé par une société spécialisée.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> La vérification a été réalisée. Estimation de la réduction annuelle de la consommation après suppression des fuites :</p> <p>Réductions annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation : ± 105.000 kWh</li> <li>• Equivalent CO<sub>2</sub> : 24.168 kg CO<sub>2</sub></li> </ul> <p><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
246	SE Membach	Les surpresseurs de la station fonctionnent 24/24 et alimentent les deux lignes d'aération. Le nouveau surpresseur sera utilisé en priorité et permettra pour le poste aération une réduction de la consommation annuelle de l'ordre de 80.000 kWh.	<p><b>Cible :</b> Ce projet permettra une réduction de <math>\pm 5\%</math> de la consommation annuelle totale de la station</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Le nouveau surpresseur est en fonctionnement.</p> <p style="text-align: center;"><b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b></p>
247	10 sites à déterminer	<p>Les vérifications des réseaux des stations de Sclessin, Wegnez et SELO ont mis en évidence la présence de fuites. La suppression de ces dernières permet une réduction non négligeable de la consommation électriques.</p> <p>Nous allons réaliser la vérification de 10 site dont le réseau d'air comprimé est assez important</p>	<p><b>Cible :</b> Les réductions de consommations seront définies par site suivant les conclusions des études de vérification des réseaux d'air comprimé.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Les sites ont été désignés lors de la revue de Direction à savoir : SE Herve, SE Goffontaine, SE Membach, SE Plombières, SE Engis, SE Amay, SE Lantin, SE Embourg, SE Grosses-Battes, SE Awans.</p> <p>Suite aux inondations et à la situation sanitaire, cet objectif a été postposé. Les vérifications des sites non impactés par les inondations vont reprendre en novembre 2021</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2020 » 31/03/2022</p>
267	SE Wegnez	Les surpresseurs de la station fonctionnent 24/24 et alimentent les bassins d'aération. Le nouveau surpresseur sera utilisé en priorité et permettra pour le poste aération une réduction de la consommation annuelle.	<p><b>Cible :</b> Réduction de la consommation de la station</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Suite aux inondations du mois de juillet, les surpresseurs vont devoir être remplacé par des surpresseurs moins énergivores.</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
266	SE Liège-Oupeye	<p>Placement d'un dispositif de récupération d'énergie sur les centrifugeuses. Les possibilités d'économie d'énergie se situent en 10 et 20 % de la consommation des centrifugeuses.</p> <p>Sur base de la consommation de centrifugeuses, si l'on prend 10 % de réduction de consommation, on aura une réduction de nos émissions de gaz (CO<sub>2</sub>) de l'ordre de 72 tonnes / an.</p>	<p><b>Cible :</b> Réduction de la consommation des centrifugeuses de 15 %</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022</p> <p>Les dispositifs sont commandés</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
257	SE Wegnez	Placement d'une turbine hydroélectrique en sortie de station. Cette turbine permettra de produire annuelle $\pm 140.000$ kWh soit une réduction de nos émissions de 29,7 t CO <sub>2</sub> /an.	<p><b>Cible :</b> Placement et exploitation de la turbine</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>

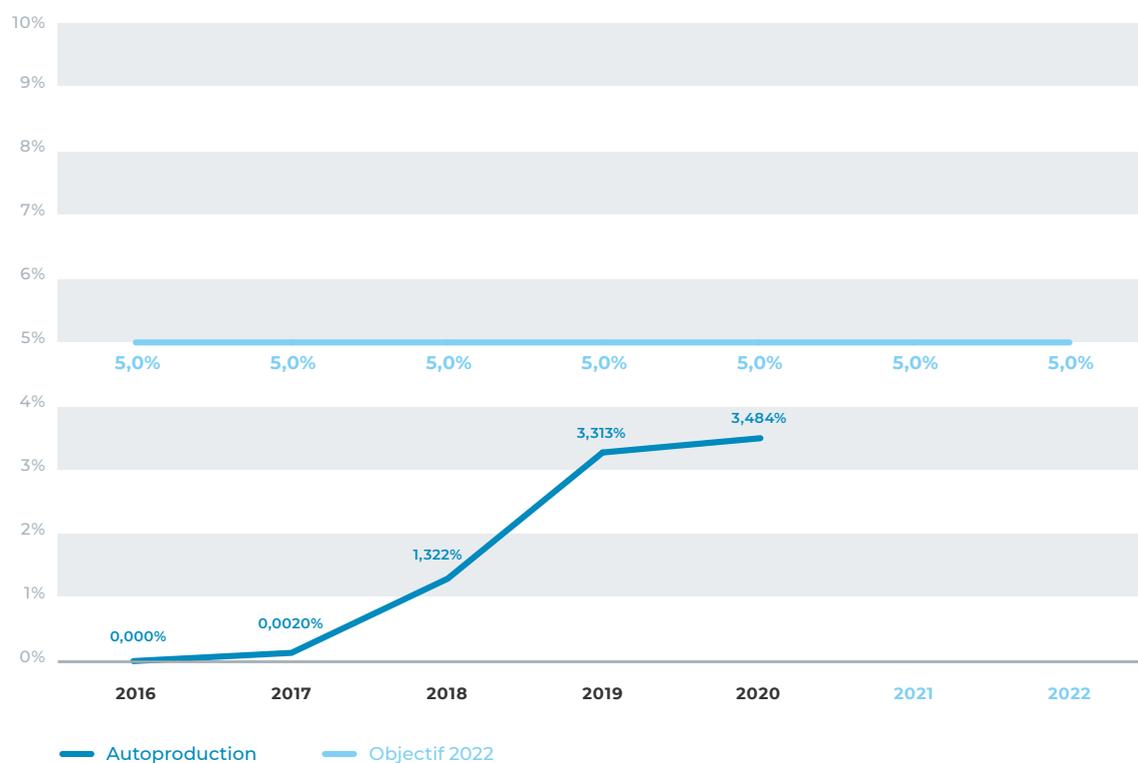
## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - CIBLE / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
256	SE Liège Oupeye, Sclessin, Wegnez, Embourg, War- emme, Amay et Malmédy	Vu la réorganisation, la demande en eau chaude sur les centres de secteur va considérablement augmenter.  L'installation de ballons thermodynamiques de 300 litres permet de produire de l'eau chaude sanitaire de manière renouvelable	<b>Cible :</b> Placement des ballons thermodynamiques  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022  <b>Délai :</b> 31/12/2022
254	SE Herve	Le chaulage des boues a dû être arrêté suite aux plaintes pour odeurs des riverains. Or ce chaulage permet d'éviter le transport des boues vers le centre de chaulage de Lantin.  Permettre le chaulage des boues de la station en créant une structure fermée autour des conteneurs et en désodorisant l'air de cette structure. Les boues chaulées seront directement évacuées vers les parcelles agricoles	<b>Cible :</b> Créer une structure autour des conteneurs et désodoriser l'air de cette structure.  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022  <b>Délai :</b> 31/12/2022
250	SE Stavelot, SE Plombières, SE Embourg, SE Engis et SE Herve	Le placement de pesons permet à la fois de réaliser des transports de boues plus rentables et de réduire ces derniers et par conséquent les émissions de gaz dus au transport.	<b>Cible :</b> Optimiser le remplissage des conteneurs à boues par le placement de pesons et ce pour les stations Plombières, Stavelot, Embourg, Engis et Herve  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Etude des offres réceptionnées en cours : marché groupé avec l'Ipalle  <b>Délai :</b> 31/12/2022

## Rechercher les opportunités d'utiliser les sources d'énergie renouvelables.

Afin de réduire nos émissions en carbone et de réduire notre utilisation d'énergie primaire, nous étudions les pistes de production d'énergie renouvelable sur nos sites. Ainsi, notre objectif est d'avoir pour 2022 une capacité de production renouvelables couvrant 5 % de la consommation électrique totale de nos stations.

Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de cet indicateur.



## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
244	SE Wegnez	La station de Wegnez dispose d'assez d'espace et de toitures bien orientées pour le placement d'une installation de panneaux photovoltaïques.	<p><b>Cible :</b> Créer une structure autour des conteneurs et désodoriser l'air de cette structure.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
275	SE Liège-Oupeye	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p><b>Cible :</b> Optimiser le remplissage des conteneurs à boues par le placement de pesons et ce pour les stations Plombières, Stavelot, Embourg, Engis et Herve</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Etude des offres réceptionnées en cours : marché groupé avec l'Ipalle</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
274	SE Wegnez	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p>Cible : Placement d'une installation d'une capacité de 266 kWc pouvant produire ± 250.000 kWh par an</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> <b>OBJECTIF REMPLACÉ PAR L'OBJECTIF 274</b></p> <p><b>Délai :</b> 30/10/2020</p>
273	SE Herve	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p>Cible : Placement d'une installation pouvant produire ± 265.000 kWh par an soit ± 2,5 % de la consommation de la station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Réceptions des offres des soumissionnaires</p> <p><b>Délai :</b> 31/10/2021</p>
272	SE Butgenbach	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p><b>Cible :</b> Placement d'une installation pouvant produire ± 27.000 kWh par an soit ± 14 % de la consommation de la station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Réceptions des offres des soumissionnaires</p> <p><b>Délai :</b> 31/10/2021</p>
271	SE Engis	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p><b>Cible :</b> Placement d'une installation pouvant produire ± 137.000 kWh par an soit ± 16 % de la consommation de la station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Attente de la réception du permis</p> <p><b>Délai :</b> 31/10/2021</p>

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
270	SE Welkenraedt	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p><b>Cible :</b> Placement d'une installation pouvant produire <math>\pm</math> 43.500 kWh par an soit <math>\pm</math> 10 % de la consommation de la station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Attente de la réception du permis</p> <p><b>Délai :</b> 31/10/2021</p>
269	SE Malmedy	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p><b>Cible :</b> Placement d'une installation pouvant produire <math>\pm</math> 90.000 kWh par an soit <math>\pm</math> 21 % de la consommation de la station.</p> <p><b>Etat d'avancement - Suivi :</b> Attente de la réception du permis</p> <p><b>Délai :</b> 31/10/2021</p>
268	SE Goffontaine	Placement de panneaux photovoltaïques ; ce projet s'inscrit parfaitement dans nos engagements de réduction de notre empreinte carbone.	<p><b>Cible :</b> Placement d'une installation pouvant produire <math>\pm</math> 130.000 kWh par an soit <math>\pm</math> 15 % de la consommation de la station.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Attente de la réception du permis</p> <p><b>Délai :</b> 31/10/2021</p>

**Les 8 installations reprises dans les objectifs de 2268 à 275 permettront de produire annuellement 823.500 kWh soit  $\pm$  2 % de ma consommation globale des stations enregistrées EMAS.**

## Prendre part au développement de la biodiversité.

Fin de l'année 2019, dans le cadre l'Europe à lancer un programme de subsides visant des actions destinées à favoriser la biodiversité. Via la SPGE, nous avons défini une série de projets qui sont actuellement en cours de validation. Tous les projets validés seront traduits en objectif environnementaux et présenté lors de la déclaration 2021 reprenant les données 2020.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
255	SE Liège-Sclessin	Maintien des toitures vertes en bon état suite aux effets du temps.  Un essai de renouvellement de 110 m <sup>2</sup> a été réalisé et est concluant. Dès lors, nous allons renouveler le substrat et réensemencer les sédums sur les 4.500 m <sup>2</sup> de toitures vertes.	<b>Cible :</b> Enlever et remplacer les couches de substrat - réensemencer les sédums.  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022  <b>Délai :</b> 31/12/2022

En 2019, L.A.I.D.E, via la SPGE, a été sollicitée par la Banque d'Investissement Européenne pour définir des projets liés à la biodiversité et aux changements climatiques. Ci-dessous, vous trouverez traduit en objectif les projets acceptés :

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
265	SE Ferrières Saint-Roch	Vu la très faible charge de la station (moyenne de 50 EH/an) due à des faibles concentration de l'influent. Le filtre planté est plus indiqué..	<b>Cible :</b> Modifications du traitement  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022  Étude en cours  <b>Délai :</b> 31/12/2022
264	SE Coo	La station reprend les eaux du parc d'attraction Plopsa Coo et voit sa charge varier fortement suivant les saisons. On constate régulièrement des surverses.	<b>Cible :</b> Reprendre les eaux de surverse de la station et les traiter dans un filtre planté,  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022  Étude en cours  <b>Délai :</b> 31/12/2022
263	SE Manderfeld	On constate régulièrement des surverses au niveau du déversoir de la station. Ces eaux créent des problèmes au niveau du rejet (présence de lingettes et autres résidus)	<b>Cible :</b> Amélioration générale du fonctionnement de la station  <b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022  Étude en cours  <b>Délai :</b> 31/12/2022



## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

N°	SITES CONCERNÉS	POURQUOI?	CIBLE - ACTION / ÉTAT D'AVANCEMENT - SUIVI
262	SE Ouffet	La station d'Ouffet située en bordure du site Natura 2000 BE 34001 rejette ses eaux dans une zone de captage. Traiter les eaux de surverse via un filtre planté aurait un effet bénéfique sur ce site.	<p>Cible : Reprise des eaux de surverse pour les traiter dans la lagune de finition et aménagement de cette dernière en un filtre planté.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 – 2022</p> <p>Étude en cours</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
261	A déterminer	Le placement de nids adaptés à différentes espèces d'oiseaux ainsi que pour les chauve souris aurait un positif sur la biodiversité..	<p>Cible : Placement des nids sur différents sites</p> <p><b>État d'avancement - Suivi - Délai :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022.</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
260	SE Liège Oupeye + divers sites	Les abeilles participent activement au développement de la biodiversité locale.	<p><b>Cible :</b>Placement de ruches sur divers sites.</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022.</p> <p>Les ruches sont placées depuis fin juillet 2021.</p>
<b>OBJECTIF CLÔTURÉ</b>			
259	Se Liège-Sclessin	Remplacement des plantes classées invasives par le Région wallonne par des plantes couvrantes indigènes et création d'un pré fleuri	<p><b>Cible :</b>Remplacer les cotonéasters et créer les pré fleuris</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022.</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>
258	SE Liège-Oupeye	Dans le cadre du placement de ruches, la réalisation de pré fleuris permettrait la création d'un point d'approvisionnement généreux pour les abeilles.	<p><b>Cible :</b> Remplacer les cotonéasters et créer les pré fleuris</p> <p><b>État d'avancement - Suivi :</b> Projet inscrit dans le programme DIHEC 2021 - 2022.</p> <p><b>Délai :</b> 31/12/2022</p>

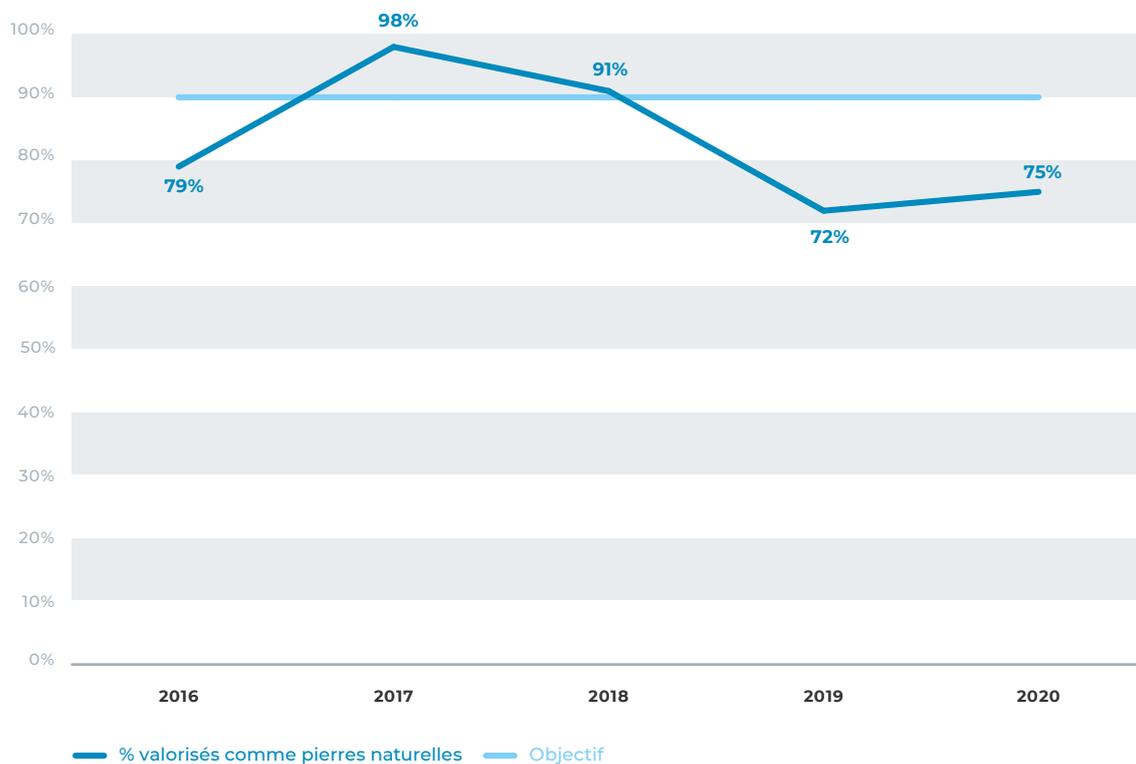
## Favoriser le tri de ses déchets et rechercher les filières de valorisation et d'élimination les plus respectueuses de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, nous avons multiplié les recherches de filières plus respectueuses de l'environnement.

Les objectifs généraux sont :

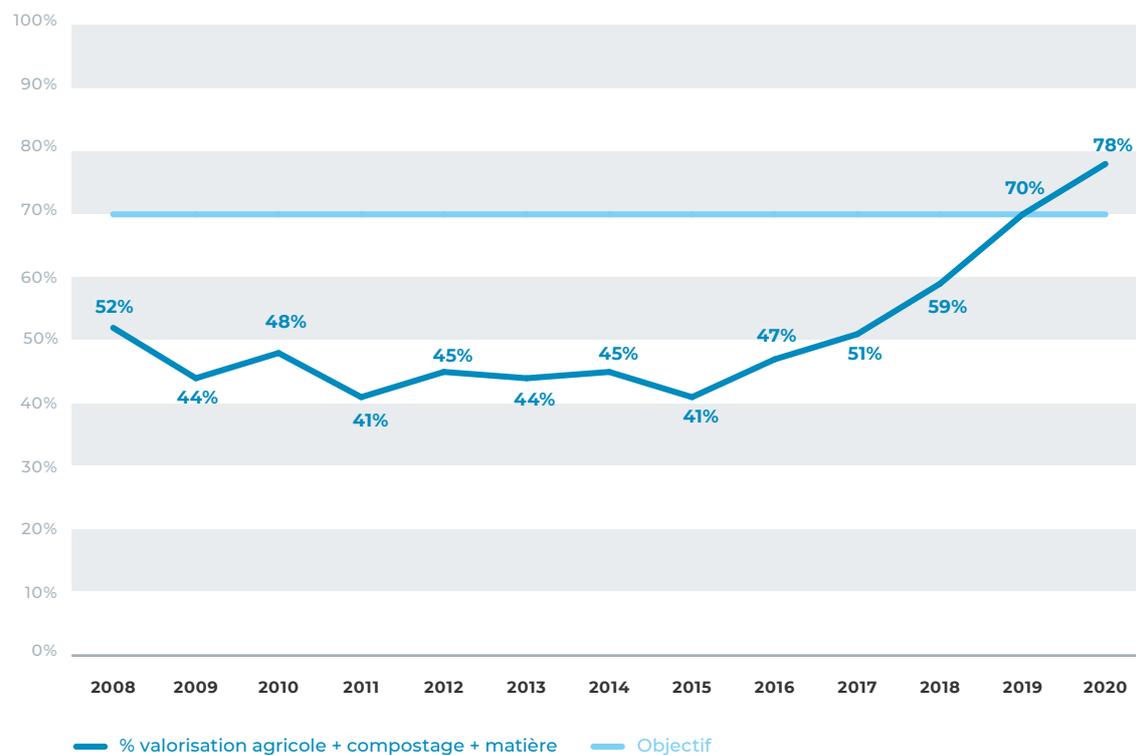
- ▶ **VALORISER COMME PIERRES NATURELLES 90 % DES SABLES RÉCUPÉRÉS SUR LES STATIONS**

### Évolution de l'indicateur



- ▶ VALORISER 70% DE NOS BOUES VIA LES FILIÈRES DE VALORISATION AGRICOLE, MATIÈRES ET DE COMPOSTAGE.

### Évolution de l'indicateur





## 3. LES RÉSULTATS

### 3.1 Les indicateurs

Le règlement EMAS n°2017/1505 du 28 août 2017 du parlement européen impose de déterminer des indicateurs dits de base et ce pour tous les types d'organisation. Ils sont axés sur les performances dans les domaines essentiels suivants : efficacité énergétique, utilisation rationnelle des matières, de l'eau et des émissions, production de déchets, actions en faveur de la biodiversité et suivi des émissions.

Ces indicateurs se composent des éléments suivants :

- un chiffre A correspondant à l'apport/incidence annuel(le) total(e) ;
- un chiffre B correspondant à la production annuelle totale de l'organisation ;
- un chiffre R représentant le ratio A/B

### 3.2 L'indicateur de base

Au regard de notre activité d'épuration des eaux, il nous est apparu opportun de définir comme indicateur de base pour les stations, l'efficacité énergétique représentée par le ratio de la consommation électrique sur la pollution entrante.

Indicateur de base =  $\text{Consommation électrique totale importé en kWh} / \text{EH}_{\text{polluants}}$

La consommation électrique totale représente la somme de la consommation électrique des stations et de la consommation exprimée en kWh des différentes énergies telles que le gaz ou le chauffage, ...

Le calcul de ces  $\text{EH}_{\text{polluants}}$  se réalise sur base des résultats des analyses légales effectuées sur l'influent de chaque station. Dans ce calcul, nous considérons qu'un EH représente la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours de 60 g O<sub>2</sub> par jour.

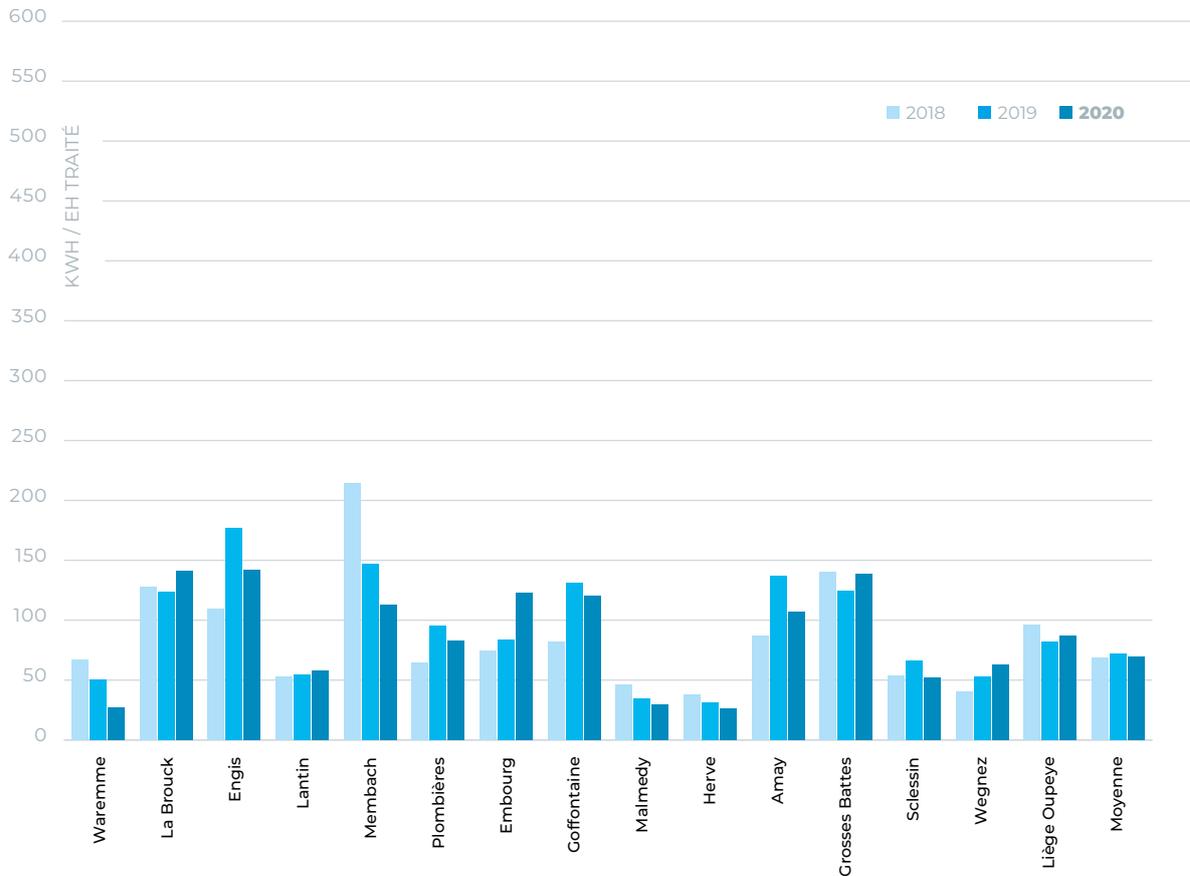
Notons que plusieurs facteurs peuvent influencer la précision de cet indicateur dont entre autres :

- le nombre d'analyses réalisées sur les sites : plus ce dernier est élevé plus la précision du calcul des  $\text{EH}_{\text{polluants}}$  sera précise,
- la pluviométrie lors des prélèvements : le calcul de la charge est basé sur le débit réceptionné et la concentration en DBO5 de l'échantillon 24 heures.

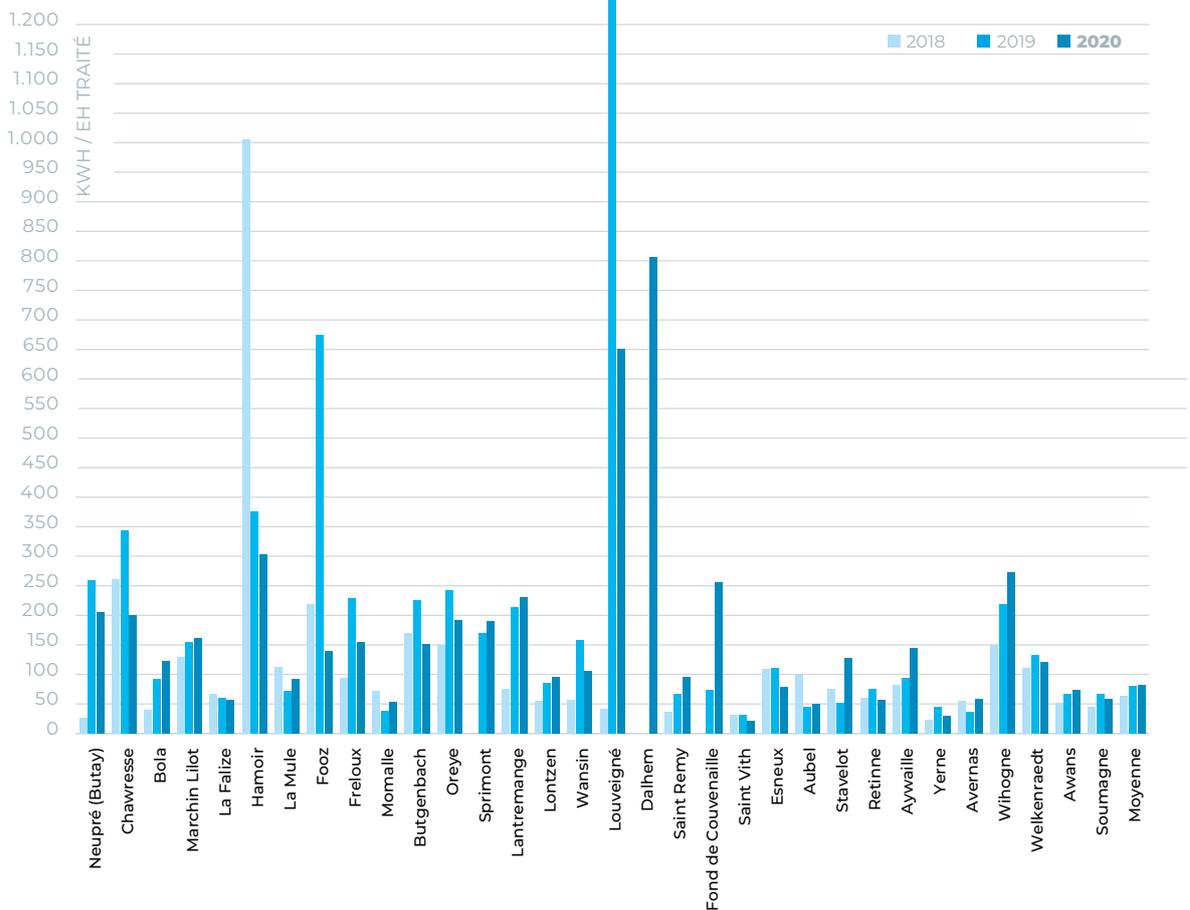
C'est pourquoi, selon les conditions de prélèvements, l'indicateur de base peut fortement varier d'une année à l'autre pour une même station et ce sans qu'aucune modification significative n'ait été apportée au fonctionnement de cet ouvrage.

Pour présenter l'indicateur de base, nous avons regroupé les stations d'épuration en trois catégories selon leur capacité épuratoire nominale à savoir : les stations dont la capacité est supérieure à 10.000 EH, les stations dont la capacité est comprise entre 2.000 EH et 10.000 EH et en fin les stations dont la capacité est inférieure à 2.000 EH.

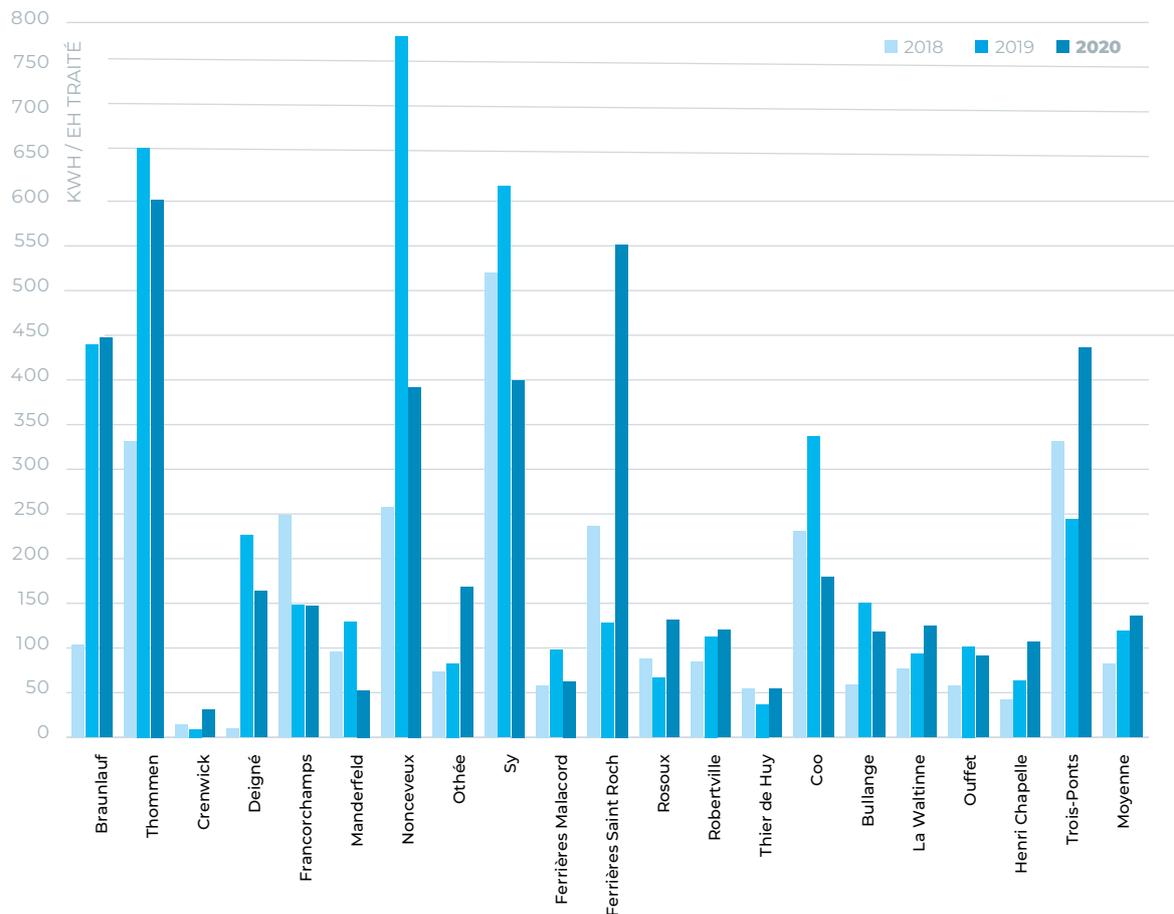
### Stations de capacité > 10.000 EH



### Stations de capacité comprise entre 2.000 et 10.000 EH



## Stations de capacité inférieure à 2.000 EH



## Commentaires :

De 2019 à 2020, sur base des analyses réalisées au cours, on constate que le ratio  $EH_{\text{traité}} / EH_{\text{théorique}}$  reste à 0,44 alors que les volumes traités sur les stations passent de 88.019.840 m<sup>3</sup> en 2019 à 87.780.023 m<sup>3</sup> en 2020.

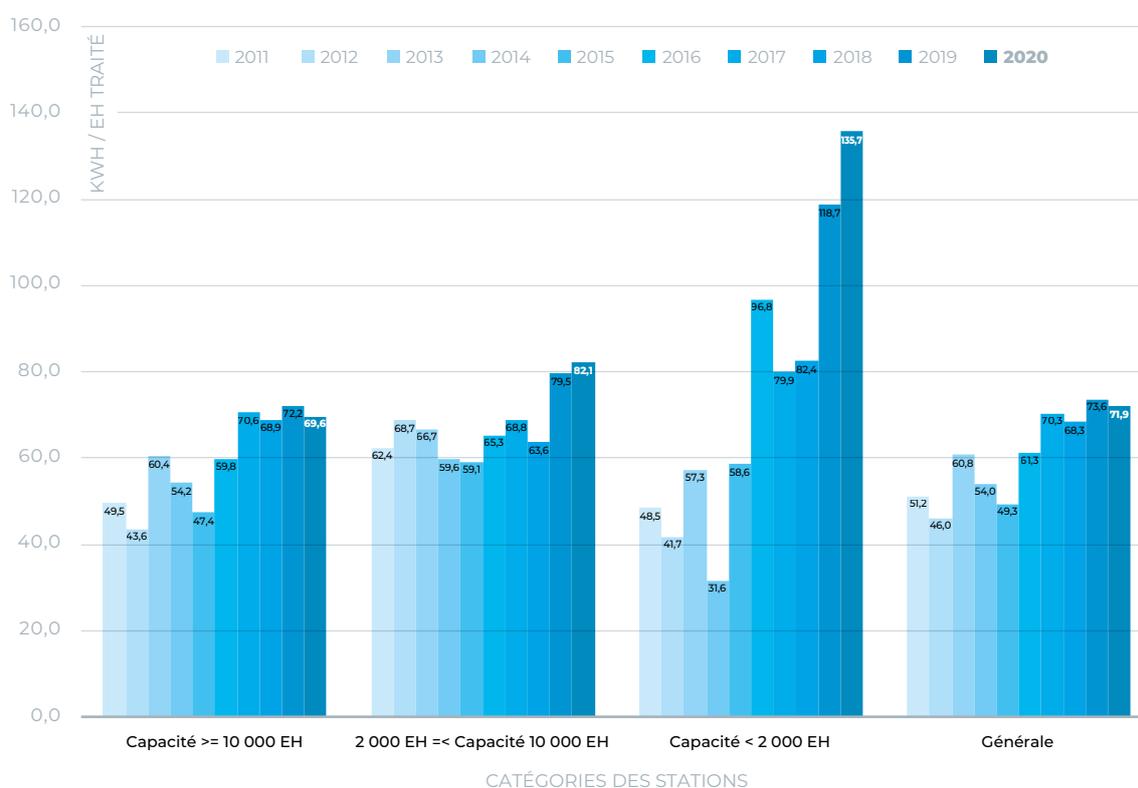
Sur base de ces graphiques, nous constatons que l'indicateur est relativement stable pour les stations de capacité comprise en 2.000 et 10.000 EH ainsi que pour les stations de capacité supérieure à 10.000 EH (légère diminution).

Pour les stations de capacité inférieure à 2.000 EH, on constate une légère augmentation de l'indicateur induite par les données des stations de Saint-Roch et Trois-Ponts. Ces dernières montrent une dilution importante des eaux d'entrée.

	2019			2020		
	EH <sub>polluant</sub>	m <sup>3</sup> traité	Taux d'occupation	EH <sub>polluant</sub>	m <sup>3</sup> traité	Taux d'occupation
Saint-Roch	140	48.568	23 %	29	59.684	5 %
Trois-Ponts	346	212.419	18 %	190	178.326	10 %

### 3.2.1 Efficacité énergétique : évolution globale

L'influent moyen de l'année 2019 étant particulièrement dilué, on constate une augmentation moyenne de l'indicateur de base.



#### Données de l'indicateur R = A / B

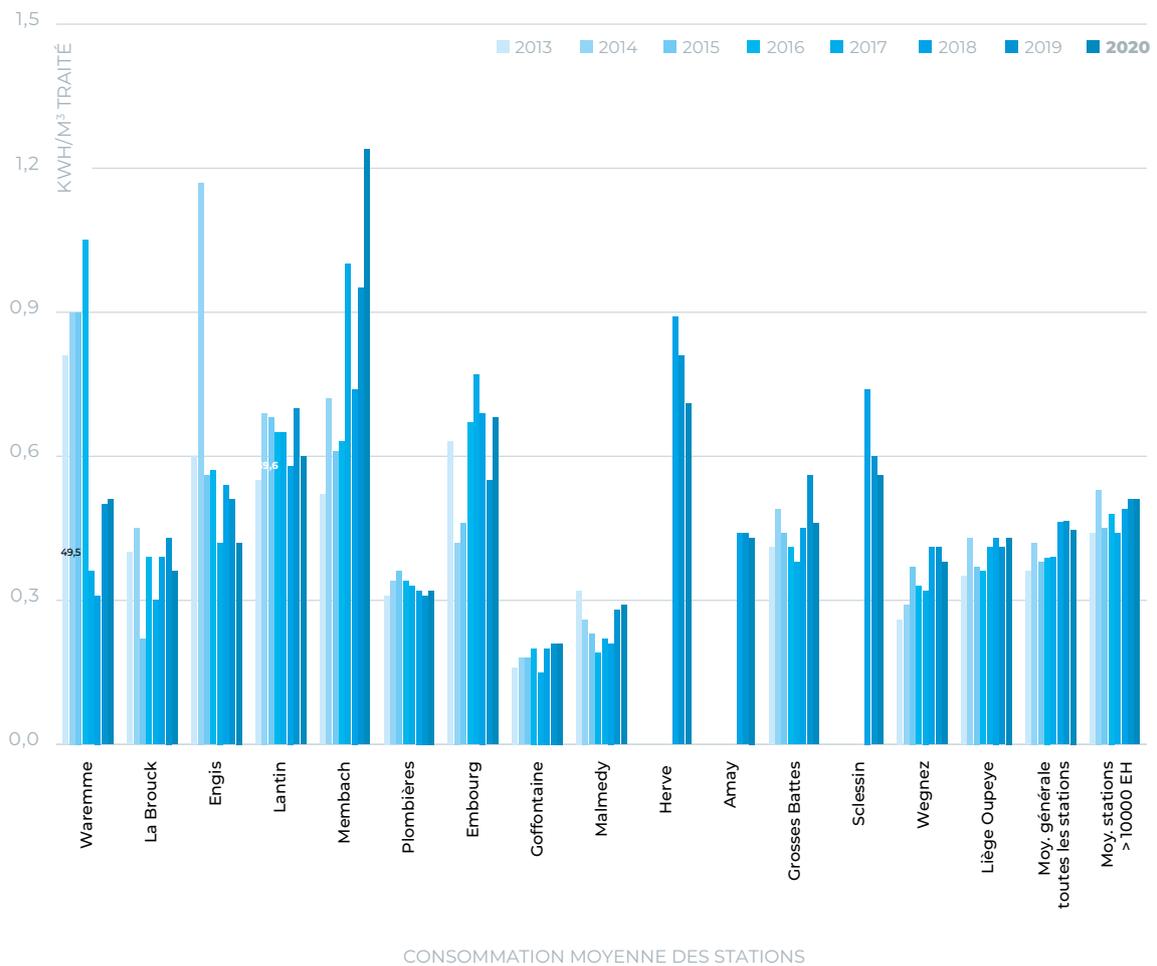
	2018	2019	2020
A : Consommation électrique totale (kW h)	41.700.928	42.951.611	41.824.621
B : EH globaux (EH <sub>polluant</sub> )	610.259	583.351	581.905
R = A / B (Kwh / EH <sub>polluant</sub> )	68,3	73,6	71,9

### 3.2.2 AUTRES INDICATEURS

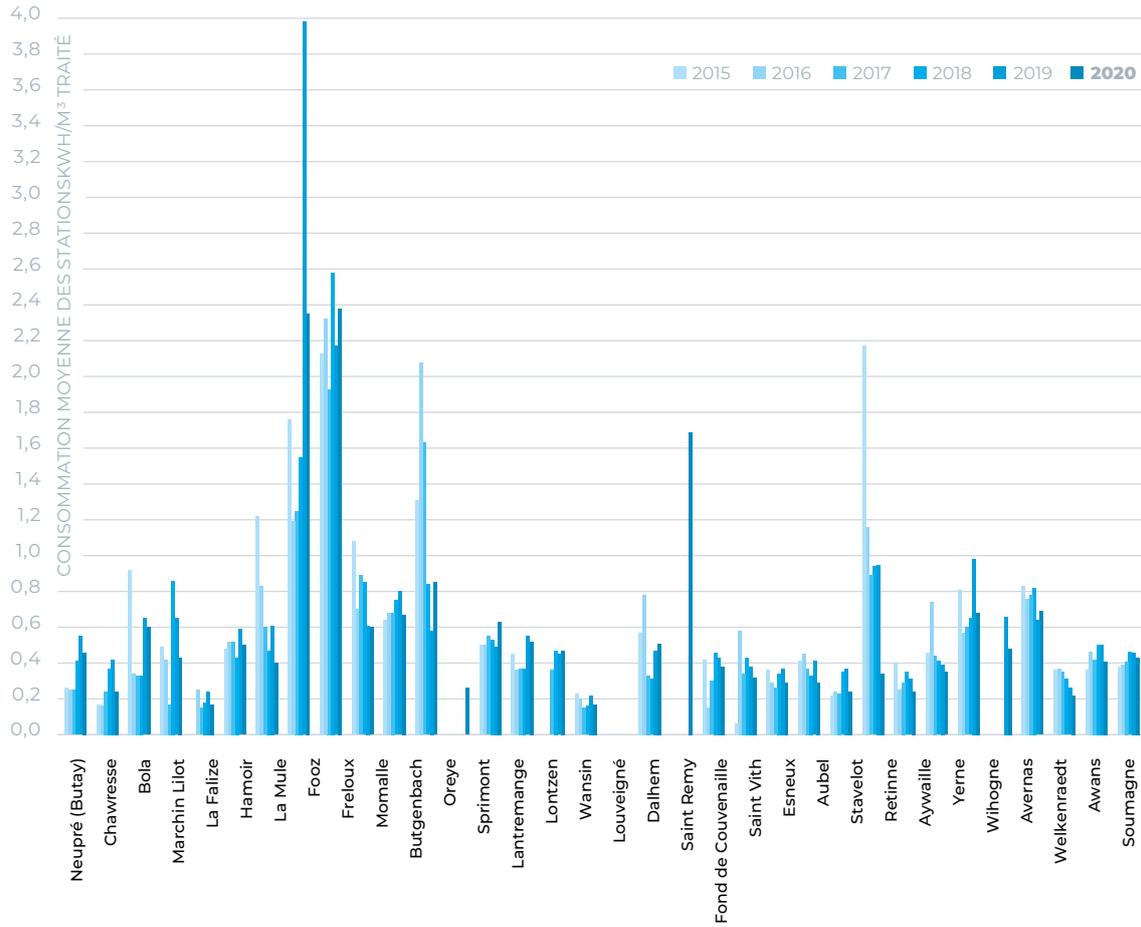
La consommation électrique importé par m<sup>3</sup> traité sur les différents sites est un indicateur pertinent et complémentaire à l'indicateur de base.

Pour cet indicateur, la consommation électrique

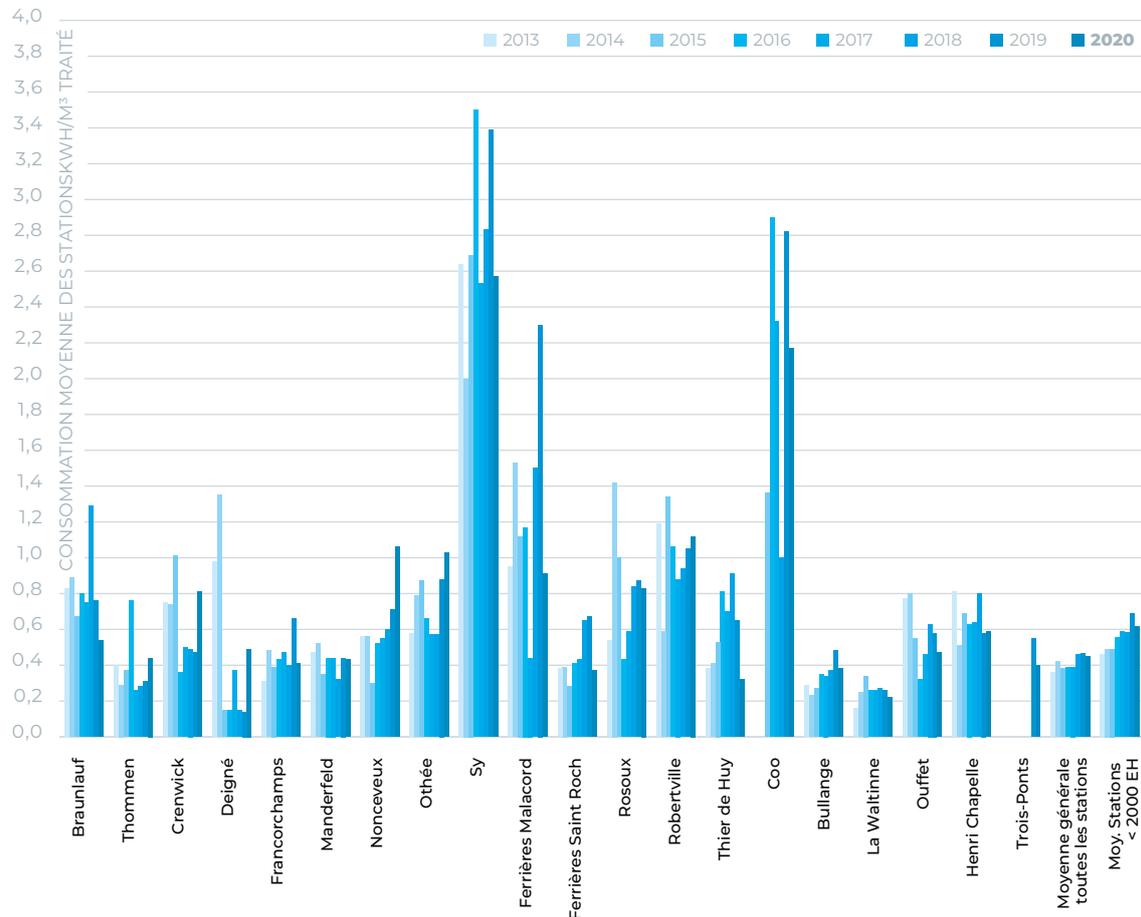
#### Stations de capacité > 10.000 EH



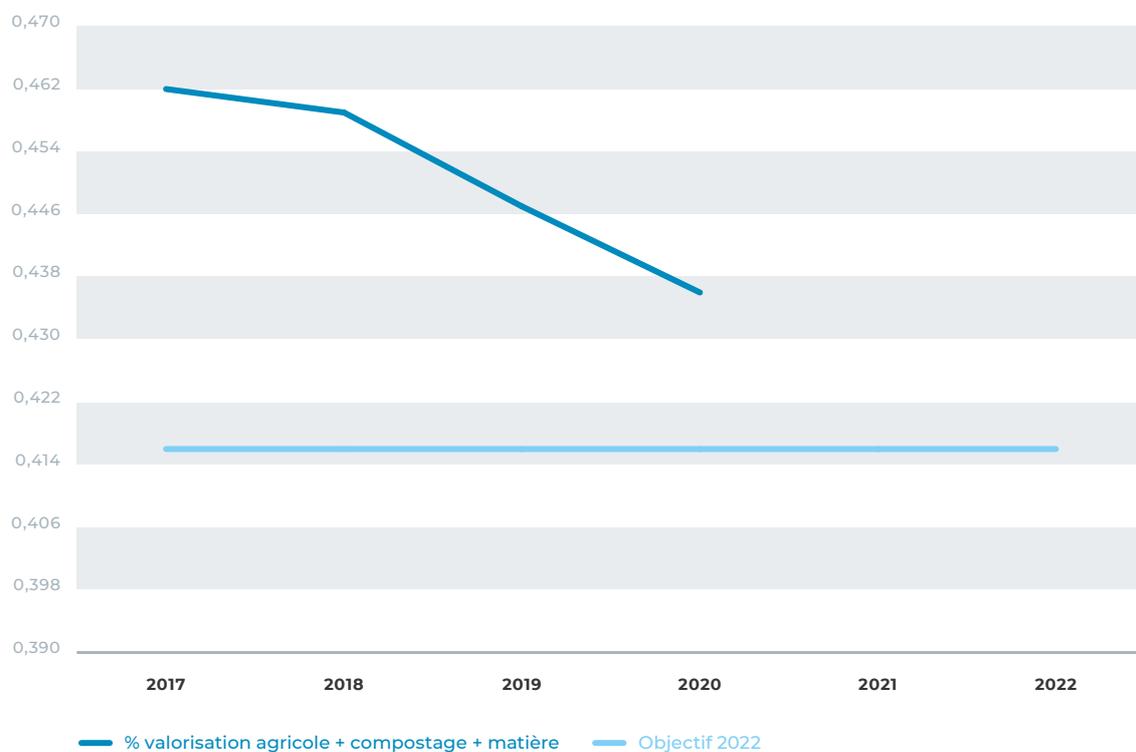
### Stations de capacité comprise entre 2.000 et 10.000 EH



### Stations de capacité inférieure à 2.000 EH



## Évolution globale



### Données de l'indicateur R = A / B

	2018	2019	2020
A : Consommation électrique totale (kW h)	38.089.370	39.320.272	38.281.645
B : Volume traité (m <sup>3</sup> )	82.978.713	88.019.840	87.780.023
R = A / B	0,459	0,447	0,436

### 3.3 Les exigences, performances et résultats

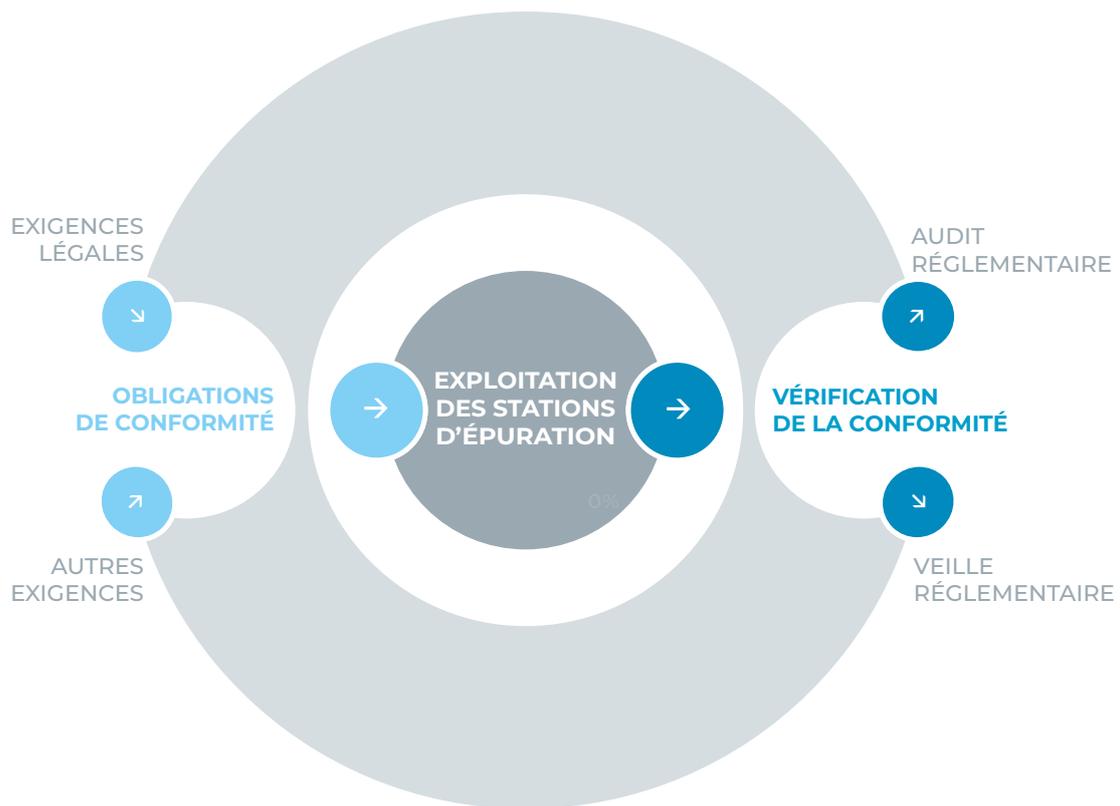
#### 3.3.1 La réglementation et autres exigences

La législation applicable à nos activités est identifiée via une veille réglementaire. Cela nous permet d'assurer la conformité de nos installations mais également d'anticiper les législations futures. L'ensemble des textes légaux applicables à nos activités est compilé dans un registre réglementaire.

Nous disposons pour l'ensemble des sites des permis d'exploiter, autorisations de déversement et permis d'environnement.

Sur une période de trois ans, lors des audits internes, nous vérifions également la conformité réglementaire de tous les sites via à une check-list réglementaire.

D'autres exigences provenant des parties intéressées ont été également analysées afin de déterminer si elles débouchaient ou non sur une obligation de conformité.



Pour l'année 2020, excepté le retard administratif du renouvellement du permis d'exploiter de la station d'Henri-Chapelle, les sites enregistrés EMAS sont en conformité réglementaire.

### 3.3.2 Les analyses légales

#### 3.3.2.1 Le nombre d'analyses

Via leur permis d'environnement et autres autorisations de déversement et permis d'exploiter, les stations sont soumises au respect de normes de rejet.

Afin de vérifier le bon fonctionnement des stations et par conséquent le respect des normes, la législation nous oblige à réaliser un nombre minimum d'analyses, « dites légales », sur chaque station et ce en fonction de la capacité de ces dernières. La législation prévoit également qu'un certain nombre d'échantillons peut ne pas respecter les normes. Le tableau ci-dessous illustre cette disposition.

Nombre d'échantillons prélevés au cours de l'année	Nombre maximal d'échantillons pouvant ne pas être conforme
4 – 7	1
8 – 16	2
17 – 28	3
29 – 40	4
41 - 53	5

Pour l'année 2020, excepté le retard administratif du renouvellement du permis d'exploiter de la station d'Henri-Chapelle, les sites enregistrés EMAS sont en conformité réglementaire.

#### Le nombre d'analyses réalisées

Pour vérifier la conformité des stations, nous nous référons aux normes imposées dans les permis d'environnement des stations. Dès lors, lorsque le permis d'une station fait référence aux normes sectorielles, nous ne tenons pas compte de la conformité vis-à-vis de la norme en MES vu que celle-ci est considérée comme facultative par le code de l'eau.

Le tableau suivant reprend la liste des stations ayant une norme particulière en MES dans leur permis d'environnement.

Le tableau ci-dessous a pour but de vérifier la conformité de chaque station du point de vue « nombre d'analyses réalisées » et « nombre d'analyses non-conformes » pour les paramètres DCO – DBO et MES.

Stations	Normes particulières
SE Aubel	20 mg/l
SE Braunlauf	35 mg/l
SE Deigné	35 mg/l
SE Malmedy	150 mg/l
SE Thommen	35 mg/l

Le tableau ci-dessous a pour but de vérifier la conformité de chaque station du point de vue « nombre d'analyses réalisées » et « nombre d'analyses non-conformes » pour les paramètres DCO – DBO et MES.



Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2020	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2020	État de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Amay	12	24	3	0	C
SE Aubel	4	7	2	1	C
SE Avernas	4	11	2	1	C
SE Awans	4	12	2	1	C
SE Aywaille	12	11	2	1	C
SE Bola	4	10	2	0	C
SE Braunlauf	4	11	2	2	C
SE Bullange	4	11	2	0	C
SE Butay (Neupré)	4	10	2	0	C
SE Butgenbach	4	11	2	0	C
SE Chawresse	4	10	2	0	C
SE Coo	4	9	2	0	C
SE Crenwick	4	9	2	0	C
SE Dalhem	4	10	2	0	C
SE Deigné	4	10	2	2	C
SE Embourg	12	12	2	0	C
SE Engis	12	12	2	0	C
SE Esneux	4	11	2	0	C
SE Ferrières Malacord	4	9	2	0	C
SE Ferrières Saint-Roch	4	9	2	0	C
SE Fond de Couvenaille	12	10	2	0	C
SE Fooz	4	10	2	0	C
SE Francorchamps	4	9	2	0	C
SE Freloux	4	11	2	0	C
SE Goffontaine	12	12	2	0	C
SE Grosses Battes	24	24	3	0	C
SE Hamoir	4	10	2	0	C
SE Henri-Chapelle	4	10	2	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2020	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non-conformes en 2020	État de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Herve	12	12	2	0	C
SE La Brouck	12	12	2	0	C
SE La Falize	4	8	2	0	C
SE La Mule	4	10	2	0	C
SE La Walтинne	4	10	2	0	C
SE Lantin	12	13	2	0	C
SE Lantremange	4	10	2	0	C
SE Liège-Oupeye	24	24	3	0	C
SE Lontzen	4	11	2	0	C
SE Louveigné	4	10	2	0	C
SE Malmedy	12	12	2	0	C
SE Manderfeld	4	10	2	1	C
SE Marchin (Lilot)	4	11	2	0	C
SE Membach	12	12	2	0	C
SE Momalle	12	10	2	1	C
SE Nonceveux	4	10	2	0	C
SE Oreye	4	10	2	0	C
SE Othée	4	11	2	0	C
SE Ouffet	4	9	2	0	C
SE Plombières	12	12	2	0	C
SE Retinne	4	13	2	0	C
SE Robertville	4	10	2	0	C
SE Rosoux	4	11	2	0	C
SE Saint Remy	4	7	2	0	C
SE Saint-Vith	4	9	2	0	C
SE Sclessin	24	30	3	1	C
SE Soumagne	4	10	2	0	C
SE Sprimont	4	10	2	0	C
SE Stavelot	4	9	2	0	C
SE Sy	4	9	2	0	C
SE Thier de Huy	12	11	2	0	C
SE Thommen	4	11	2	2	C
SE Trois-Ponts	4	9	2	0	C
SE Wansin	4	11	2	0	C
SE Wegnez	24	24	3	0	C
SE Welkenraedt	4	11	2	0	C
SE Wihogne	4	11	2	0	C
SE Yerne	12	9	2	1	C

En 2020, nous avons réalisé, sur les stations enregistrées EMAS, 757 contrôles dont 743 étaient conformes pour les paramètres DBO5, DCO et MES (pour les stations concernées) soit 98 %.

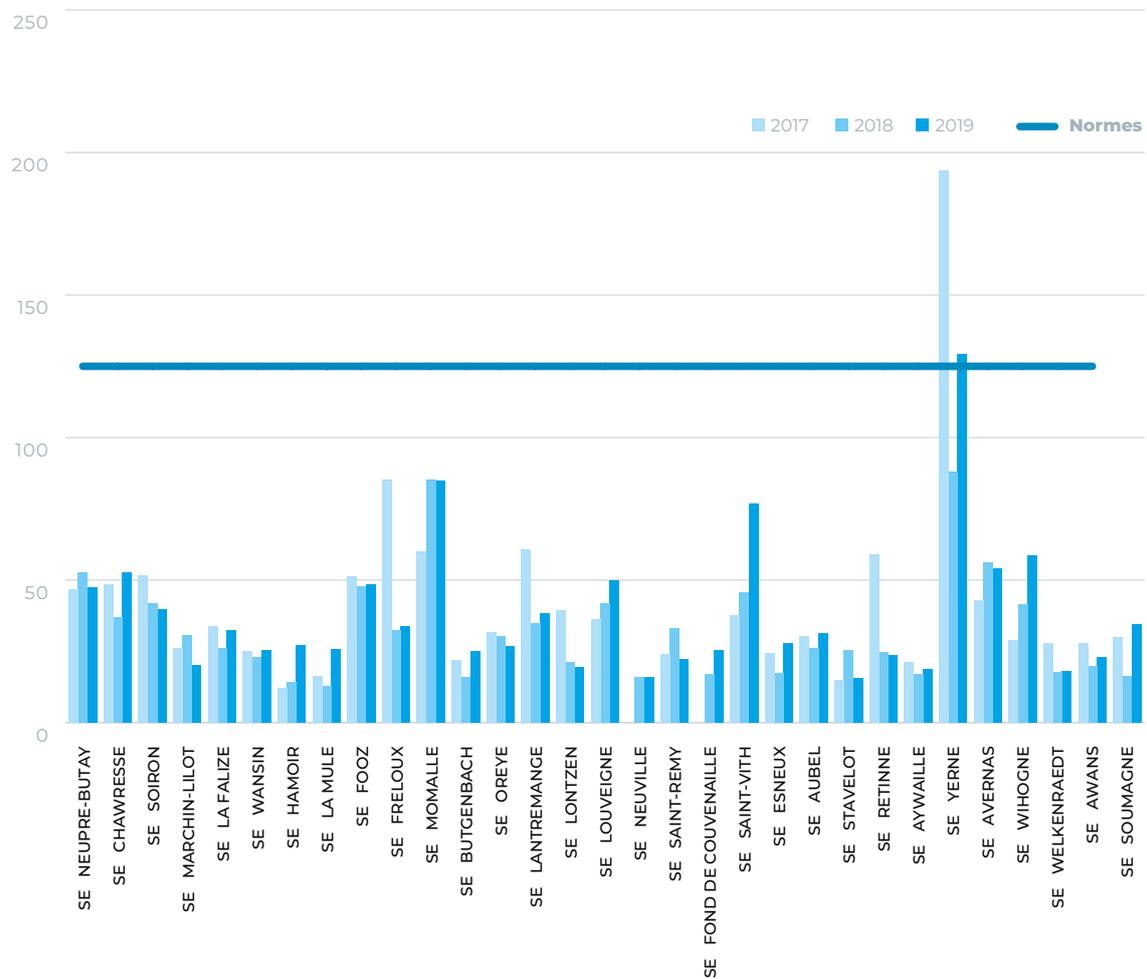
### 3.3.3 Les normes de rejet

Les paramètres contrôlés lors des analyses légales sont la DCO, la DBO5, les MES et pour certaines stations sont ajoutés l'azote total et le phosphore total.

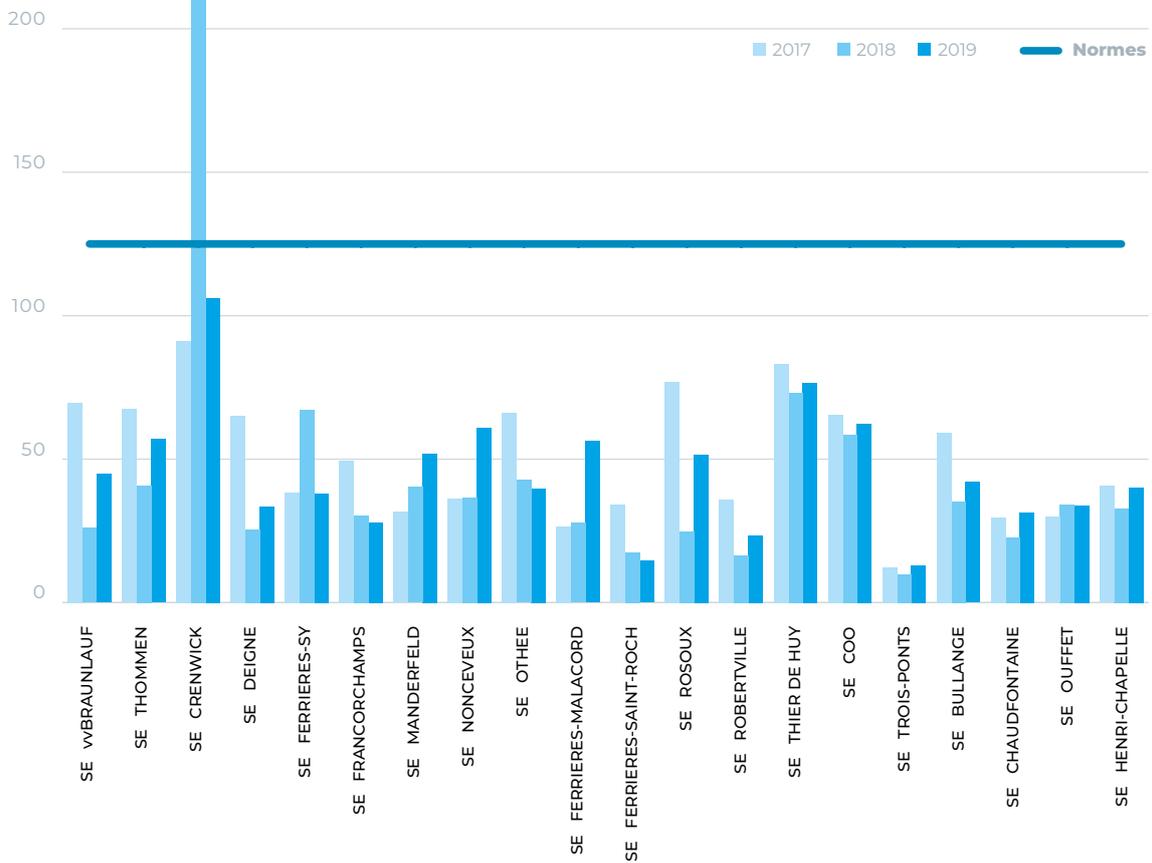
#### 3.3.3.1 La Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Elle représente la quantité d'oxygène consommée par l'oxydation chimique de l'ensemble des matières organiques et minérales présentes dans les eaux.

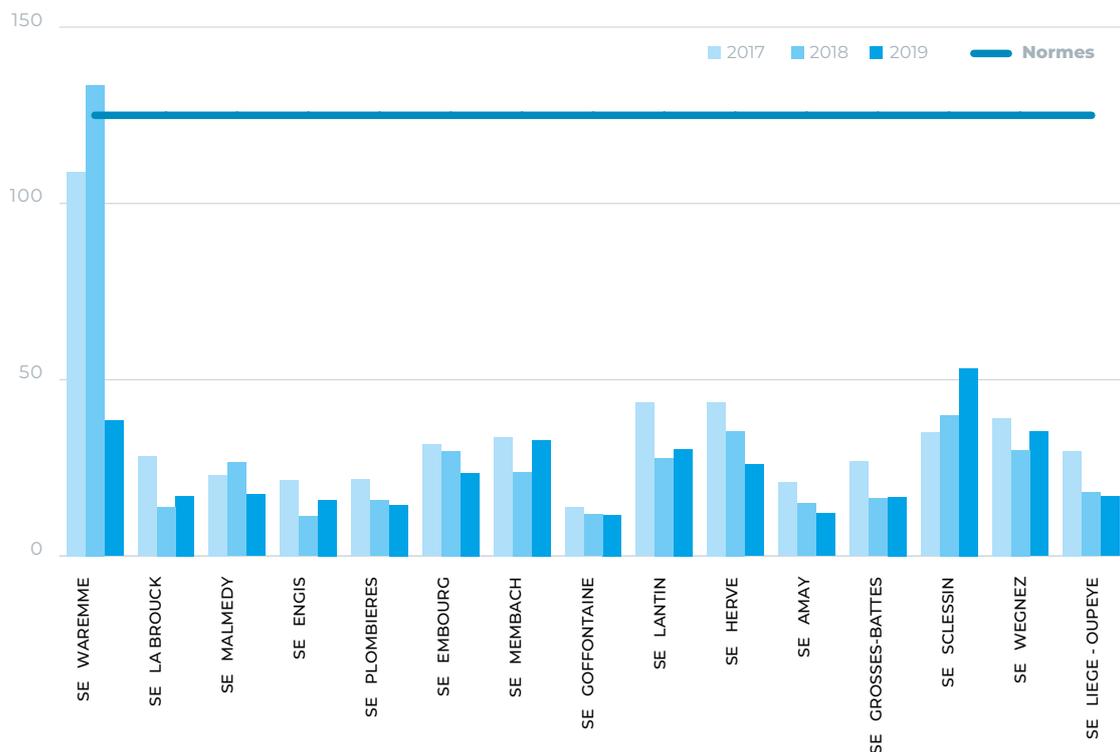
#### Stations de capacité supérieure à 10.000 EH



### Stations dont la capacité est comprise entre 2.000 EH et 10.000 EH



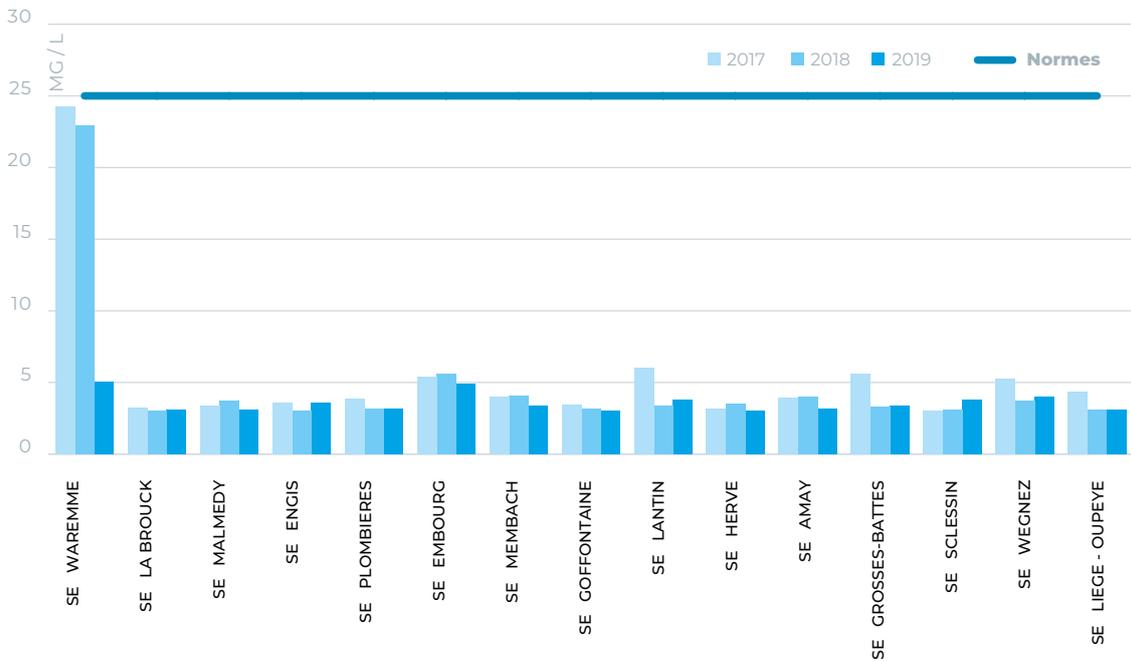
### Stations de capacité inférieure à 2.000 EH



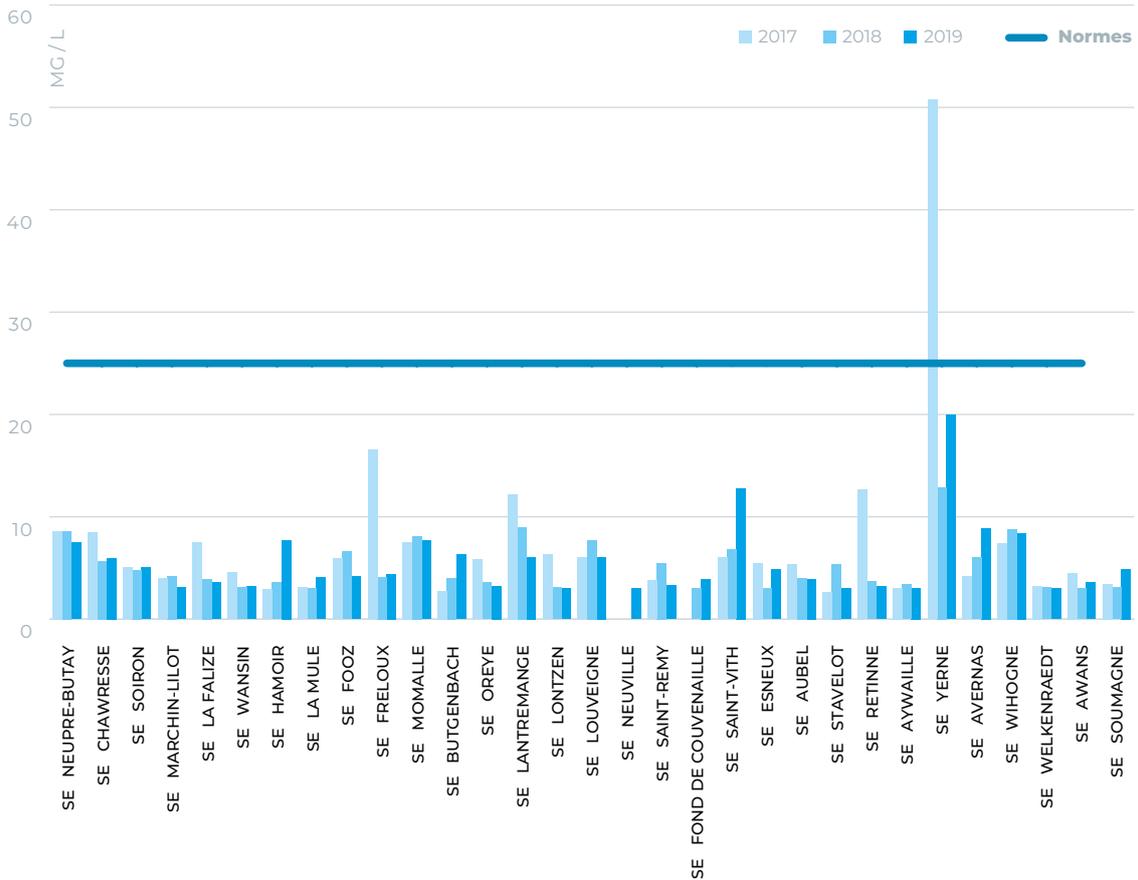
### 3.3.3.2 La Demande Chimique en Oxygène (DBO5) à 5 jours

Elle représente la quantité d'oxygène consommée, sur 5 jours, par les micro-organismes pour la dégradation d'une partie de la pollution organique contenue dans les eaux.

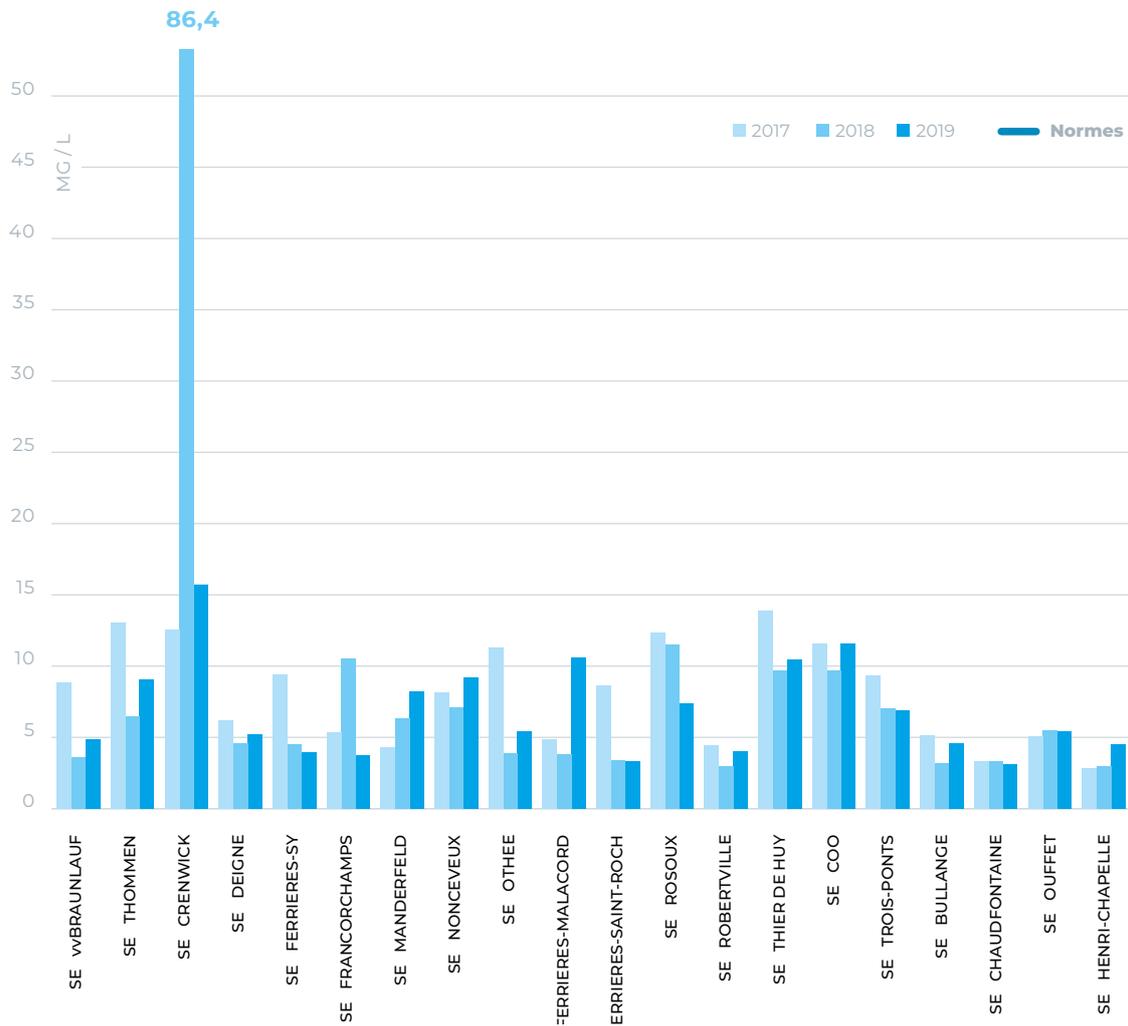
#### Stations de capacité supérieure à 10.000 EH



#### Stations dont la capacité est comprise entre 2.000 EH et 10.000 EH

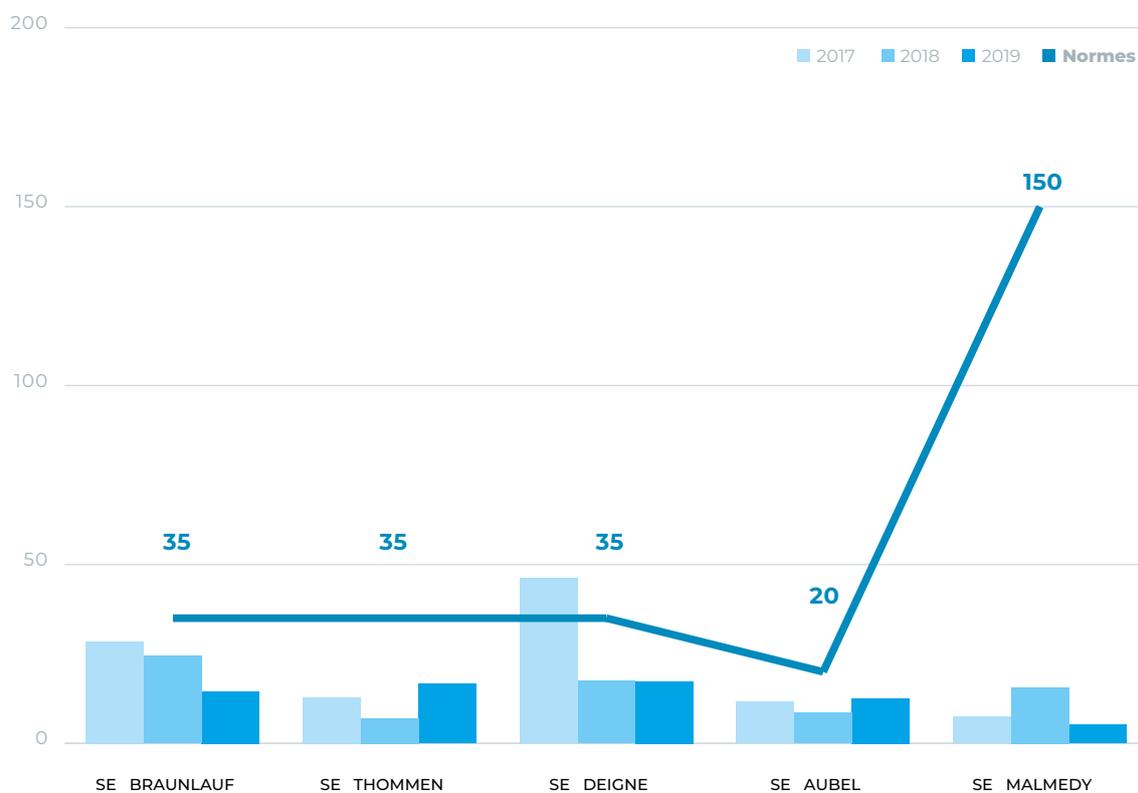


### Stations de capacité inférieure à 2.000 EH



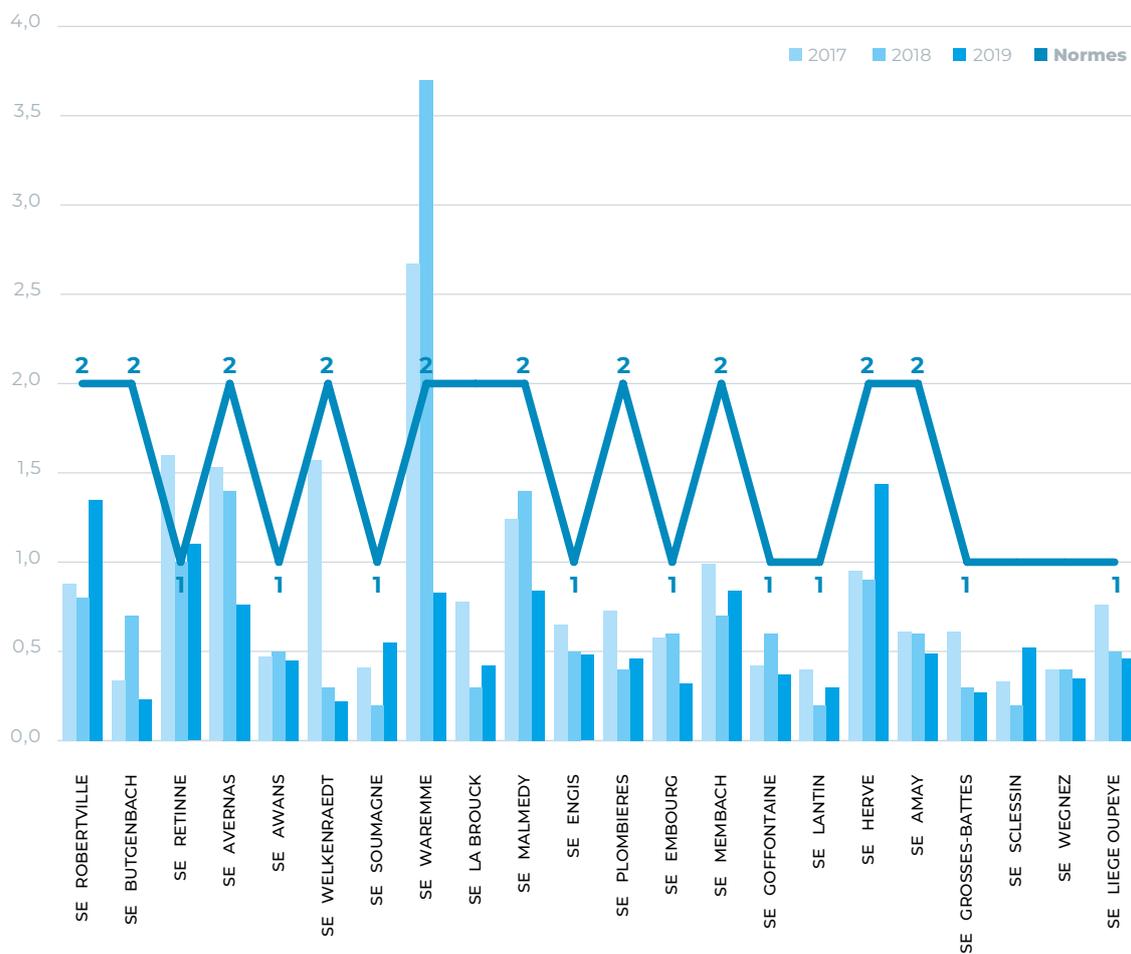
### 3.3.3.3 Les Matières En Suspension

Elles représentent les éléments minéraux et organiques d'une certaine taille qui se trouvent en suspension dans les eaux. Suivant le code de l'eau et plus particulièrement aux normes sectorielles des rejets, cette norme est facultative. Il nous est cependant paru utile d'illustrer le respect de cette norme facultative.



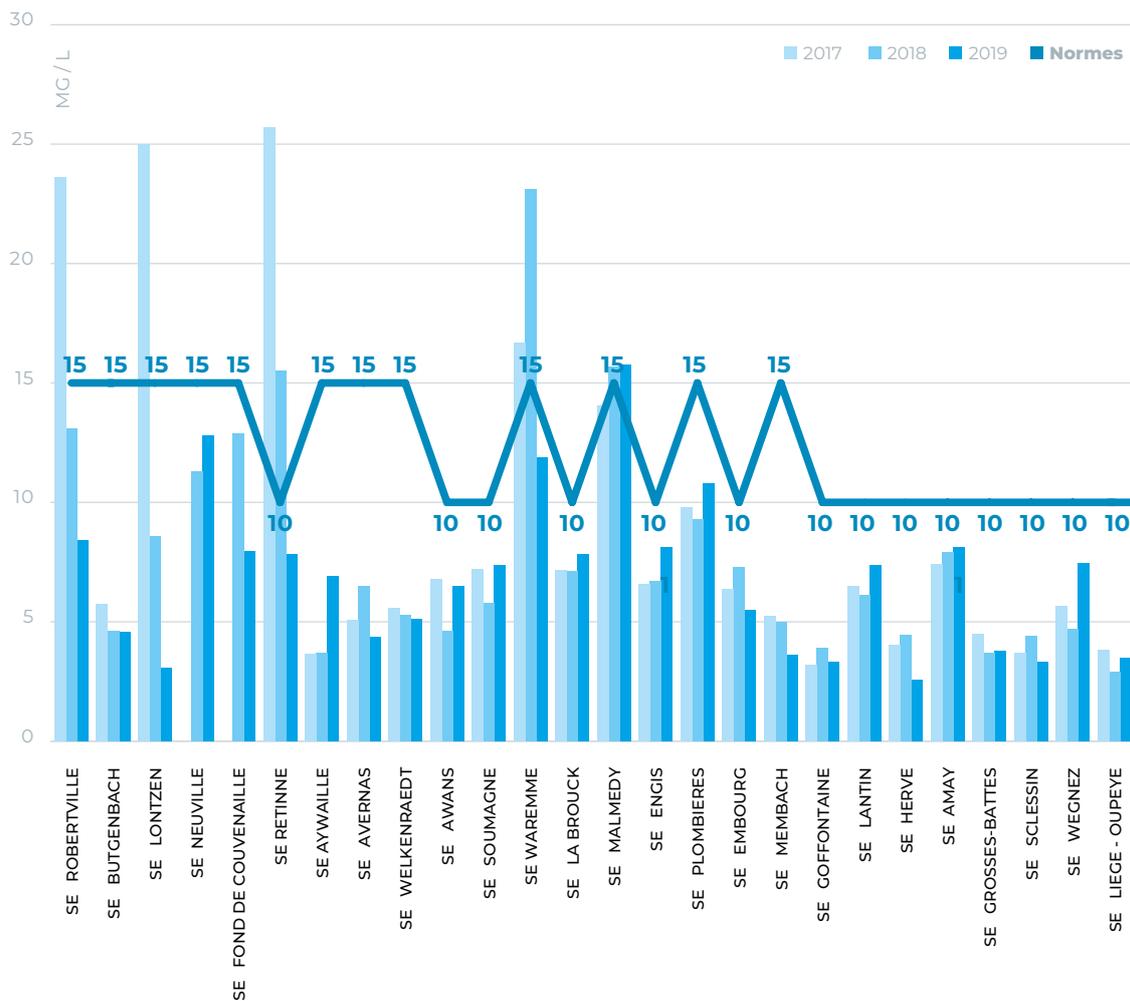
### 3.3.3.4 Le Phosphore

Il représente la concentration totale du phosphore, sous ses différentes formes, contenu dans les eaux.



### 3.3.3.5 L'azote (N)

Il représente la concentration totale d'azote, sous ses différentes formes, contenu dans les eaux



### 3.3.3.6 Les analyses bactériologiques

Les stations de Robertville, Stavelot et Trois-Ponts situées à proximité des zones de baignades doivent respecter au niveau de leurs rejets des impositions bactériologiques pendant la période de baignade (15 juin au 15 septembre). Afin de respecter ces impositions, ces trois stations sont dotées de tubes ultra-violetts assurant la désinfection des eaux de sortie.



#### RÉSULTATS

N°	STATION	ESCHERICHIA COLI (CRITÈRE < 2000 CFU/100ML)	ENTÉROCOQUES INTESTINAUX (CRITÈRE < 1000 CFU/100ML)
1	Trois-Ponts (11/06/2020)	2	0
	Robertville (11/06/2020)	0	0
	Stavelot (11/06/2020)	0	0
2	Robertville (02/07/2020)	0	5
	Trois-Ponts (02/07/2020)	0	0
	Stavelot (02/07/2020)	1	0
3	Trois-Ponts (23/07/2020)	0	0
	Robertville (23/07/2020)	2.420	1.986
	Robertville (13/08/2020)	20	22
4	Stavelot (23/07/2020)	2	5
	Trois-Ponts (26/08/2020)	0	0
	Robertville (20/08/2020)	9	22

### 3.4 Les plaintes environnementales

#### **PL 01/2016 : en cours**      **Site concerné : SE Waremme\* (non repris dans le scope EMAS)**

**Date :** 15/04/2016

**Plaignant :** Contrat rivière du Geer

**Motif :** Présence sur le Geer de mousse blanche provenant de la station

##### **Mesures prises :**

- Des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de Waremme sont repris dans le programme d'investissement de la SPGE.

#### **PL 01/2019 : en cours**      **Site concerné : SE Liège-Sclessin**

**Date :** 28/03/2019

**Plaignant :** Riverain + Ville de Liège

**Motif :** Présence régulière d'odeurs « sûres » issues de la station + demande de la Ville de Liège d'être tenue au courant des mesures mises en place afin d'éliminer ces désagréments.

**Commentaires :** Malgré une nette amélioration de la situation, confirmée par le voisinage, nous observons malgré tout, la présence ponctuelle d'odeurs lors des premières pluies après une longue période de sécheresse.

##### **Mesures prises :**

- Modifications des paramètres de fonctionnement du traitement des eaux de pluviales notamment en augmentant le nombre de rinçages de manière à éliminer un maximum d'eau résiduelle pouvant fermenter.
- Installation d'appareils de brumisation de produits destructeurs d'odeurs dès que la température extérieure atteint 17°C et/ou que l'installation d'eaux pluviales se met en fonctionnement.
- Réalisation, par une société experte en odeurs et atmosphères polluées de la réalisation d'une campagne de mesures estivales, de la cartographie des odeurs et de la vérification du bon fonctionnement de la désodorisation de la station.

##### **Mesures complémentaires :**

- Etude de couverture du traitement des eaux pluviales + désodorisation de l'air via une désodorisation spécifique en cours.

#### **PL 01/2020 : Clôturée**      **Site concerné : SE Wegnez**

**Date :** 10/06/2020

**Plaignant :** S.P.W

**Motif :** Fuites importante de MES au niveau du rejet suite à un désamorçage du siphon de reprise des boues

##### **Mesures prises :**

- Vérification de la transmission de l'alarme si cette situation se représente.
- Placement d'une sonde de détection de matières en suspension dans le chenal de sortie des eaux épurées afin de détecter et générer une alarme en cas de rejet d'eau trouble.

#### **PL 02/2020 : Clôturée**      **Site concerné : SE Membach**

**Date :** 06/06/2020

**Plaignant :** S.P.W

**Motif :** Fuites importante de MES au niveau du rejet suite à l'obstruction d'une conduite de recirculation et la capacité insuffisante du système de déshydratation actuel des boues.

##### **Mesures prises :**

- Remplacement du système de déshydratation actuel par une centrifugeuse.
- Programmation d'une alarme sur l'absence de débit de recirculation des boues sur les clarificateurs.
- Installation des sondes de détection afin de générer une alarme en cas de rejet d'eau trouble
- Evacuation de boues liquides vers d'autres stations afin de maîtriser le taux de boues dans les bassins.

## 3.5 Les boues d'épuration

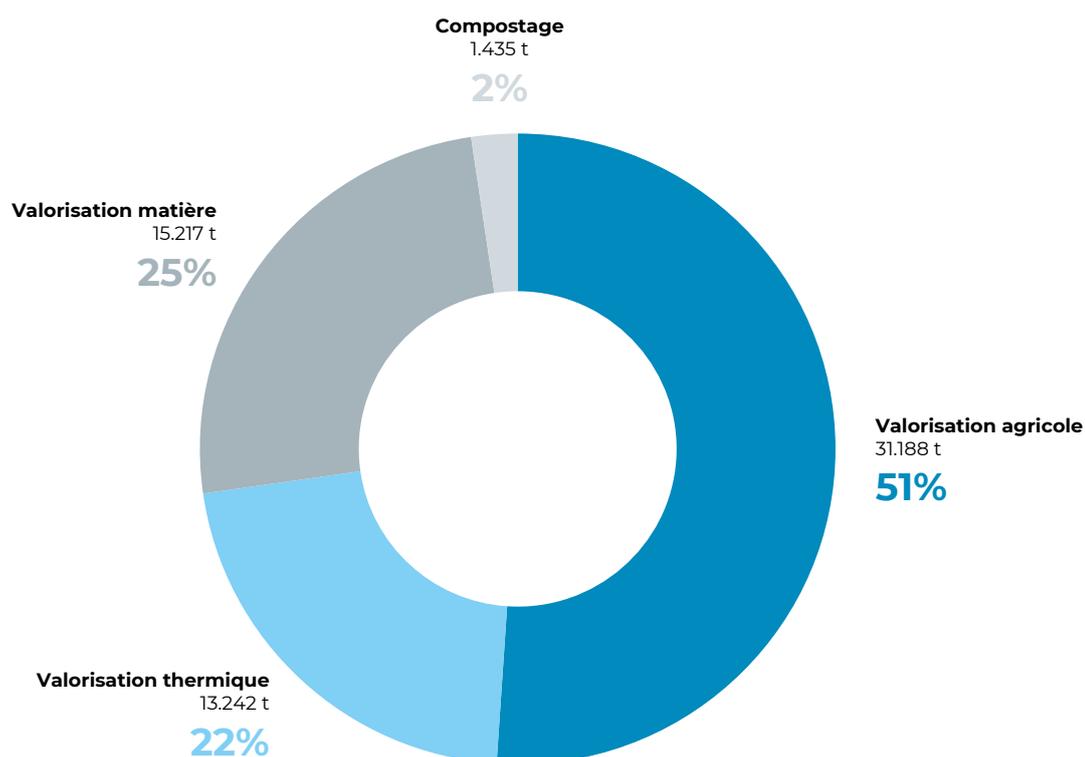
### 3.5.1 Généralités

Les boues d'épuration sont les principaux résidus du traitement des eaux usées par les stations d'épuration. Elles sont constituées de matières organiques et minérales. La quantité de boues produites peut nous donner une image de la pollution réellement dégradée dans les stations d'épuration.

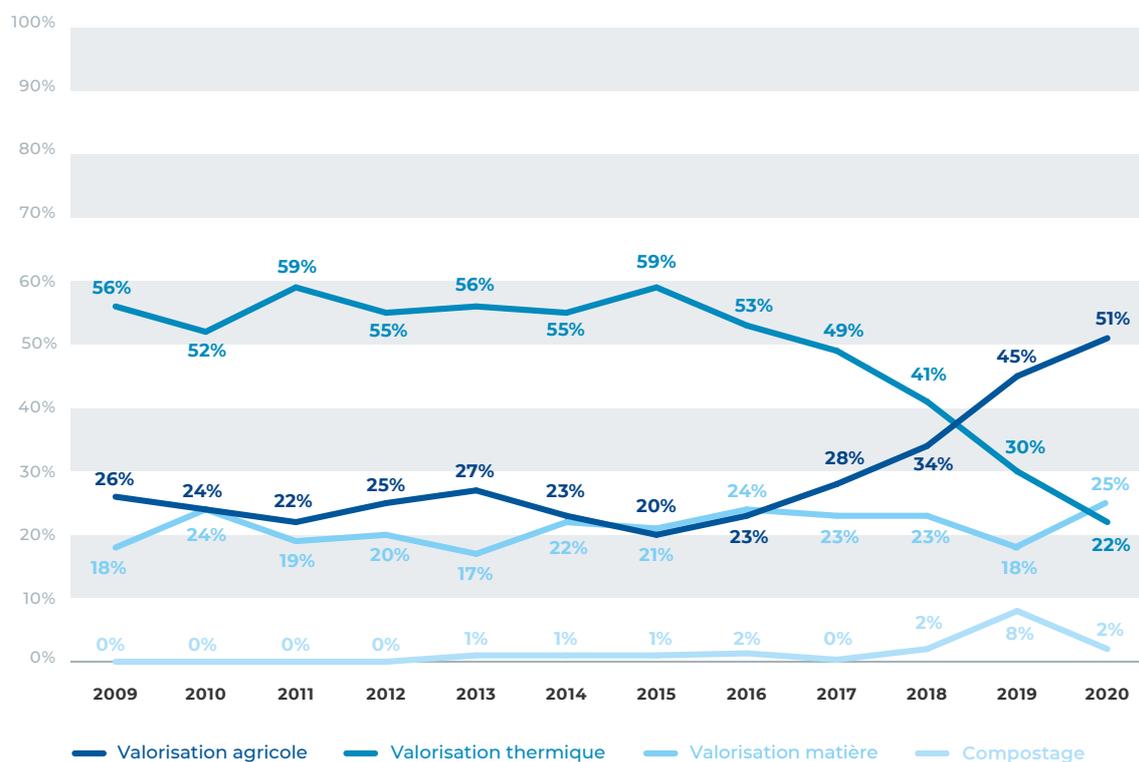
### 3.5.2 Les filières d'évacuation

Un des points de notre politique environnementale est la recherche de filières d'évacuation les plus respectueuses de l'environnement et une des recommandations de la SPGE (partie intéressée) est de donner priorité, pour l'évacuation de boues, à la valorisation agricole.

Le graphe ci-dessous, nous montre la répartition des boues produites en 2019 dans les différentes filières.



Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la répartition générale dans les différentes filières de la quantité de boues produites par EH<sub>traité</sub>.



Données de l'indicateur R = (A / B) x 100			
	2018	2019	2020
A 1 : Valorisation agricole (t)	20.664 R = 34 %	27.011 R = 45 %	<b>31.188</b> <b>R = 51 %</b>
A 2 : Valorisation thermique (t)	25.082 R = 41 %	18.255 R = 30 %	<b>13.242</b> <b>R = 22 %</b>
A 3 : Valorisation matière (t)	13.831 R = 23 %	10.702 R = 18 %	<b>15.217</b> <b>R = 25 %</b>
A 4 : Compaostage (t)	1 277 R = 2 %	4 623 R = 8 %	<b>1 435</b> <b>R = 2 %</b>
B : Tonnage total de boues (t)	60.854	60.601	<b>61.081</b>

En 2020, pour la première fois, on constate que plus de 50 % des boues produites sont valorisées en agriculture.

Pour tous les sites au départ desquels les boues, après chaulage, sont directement dirigées vers les parcelles agricoles, il est obligatoire de détenir un certificat d'utilisation délivré par le SPW et une autorisation de commercialisation délivrée par l'AFSCA.

Nous disposons de ces documents pour les sites suivants : SE Amay, SE Aywaille, SE Membach, SE Grosses-Battes, SE Sclessin, SE Herve, SE Goffontaine, SE Wegnez et le post-chaulage de Lantin.

## 3.6 Les déchets

### 3.6.1 Les refus de dégrillage

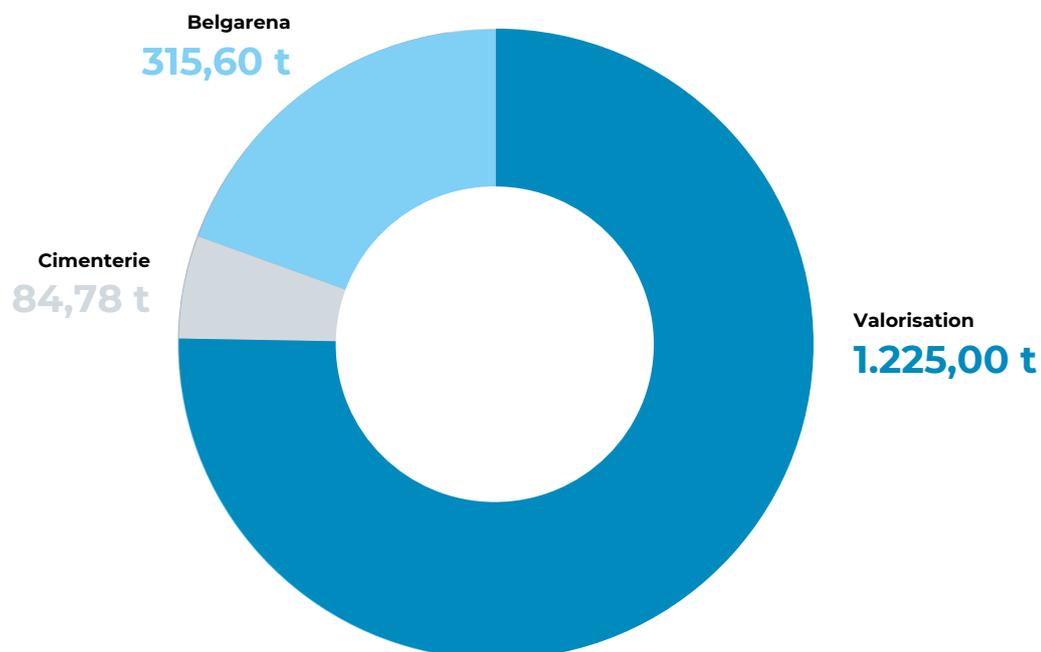
Le tableau ci-dessous illustre l'évolution annuelle des quantités de refus de dégrillage récoltées sur nos stations.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Refus dans les conteneurs pesés	713 t	600 t	942 t	967 t	957 t	1.029,7 t
Conteneurs 1.100 litres	652 conteneurs	678 conteneurs	445 conteneurs	593 conteneurs	702 conteneurs	697 conteneurs

### 3.6.2 Les sables

Dans le cadre de la recherche de filières de traitement les plus respectueuses de l'environnement des déchets issus du traitement des eaux usées, nous avons obtenu l'enregistrement de nos sables lavés issus du centre de traitement des PCR, de la station de Liège-Oupeye, comme « pierres naturelles ».

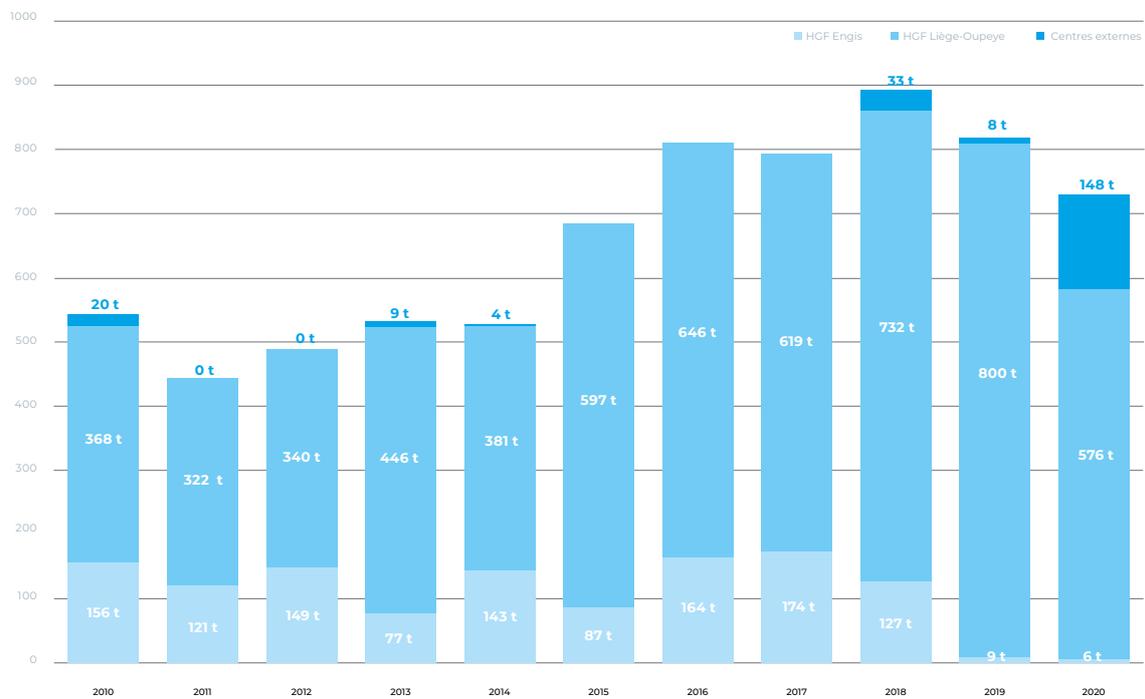
Dès lors, les sables issus des opérations de dessablage des stations d'épuration sont prioritairement traités via le centre PCR de la station de Liège-Oupeye et ensuite valorisés via un entrepreneur.



### 3.6.3 Les graisses

Le graphe suivant illustre l'évolution annuelle de la quantité de graisses récupérée sur les stations. Afin d'optimiser le fonctionnement du centre de traitement des graisses de la station de Liège-Oupeye, nous avons rédigé un objectif environnemental dont le but était de centraliser en priorité le traitement de l'ensemble des graisses sur ce dernier.

Le graphe ci-dessous illustre la répartition annuelle des graisses dans les différents centres.



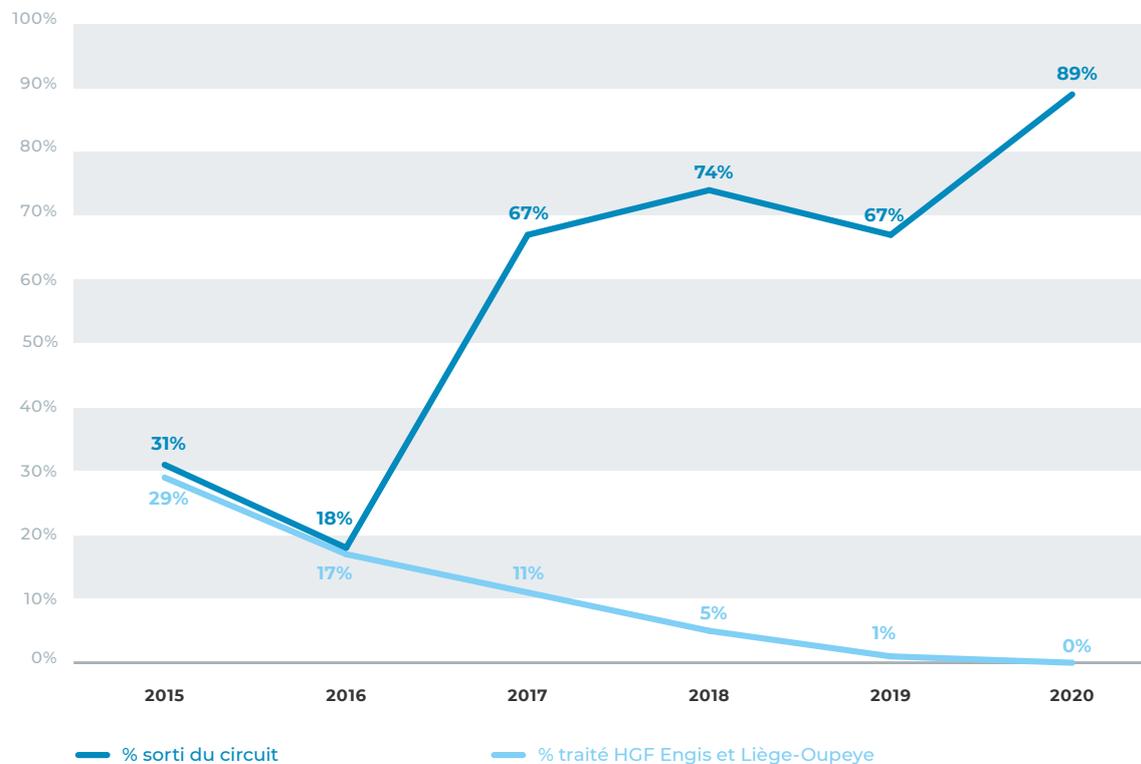
ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE GRAISSES TRAITÉES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES

### 3.6.4 Les écumes et flottants

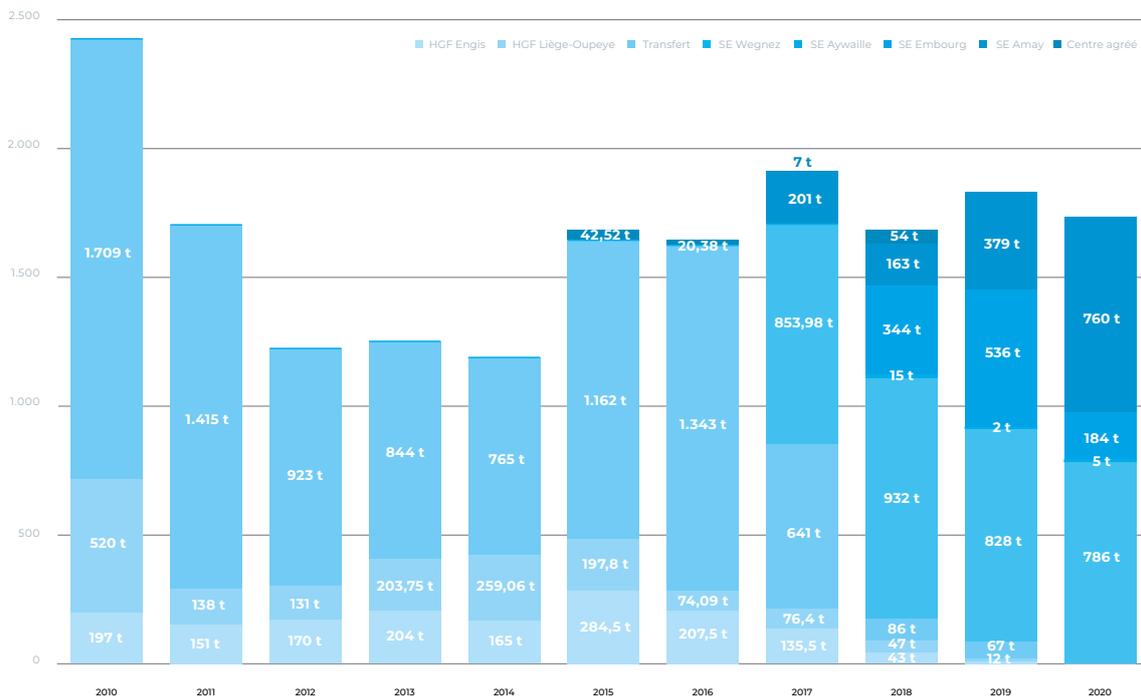
Lors des revues de Direction, il a été décidé de réorganiser l'élimination des écumes et des flottants. Les principaux objectifs de cette réorganisation sont :

- Réserver les centres de traitement des HGF de Liège-Oupeye et d'Engis au traitement exclusif des graisses,
- De sortir au maximum les flottants de la filière d'épuration en évitant les transferts de ces derniers vers d'autres stations. Pour ce faire, nous les avons incorporés dans le circuit de traitement des boues des stations de Wegnez et d'Amay.

Le graphe suivant démontre la mise en application de ces deux décisions.



Le graphe ci-dessous montre l'évolution annuelle des quantités de flottants récupérées sur nos stations.



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ÉCUMES TRAITÉES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES

### 3.6.5 Évolution de la quantité de déchets récupérées par m<sup>3</sup> traité

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la quantité de déchets récupérée par m<sup>3</sup> traité.

	2018	2019	2020
Refus de dégrillage (kg / m <sup>3</sup> traité)	0,0117	0,0109	0,0118
Conteneur dégrillage (Conteneur / m <sup>3</sup> traité)	0,000007	0,000008	0,000008
Sables (kg / m <sup>3</sup> traité)	0,0146	0,0127	0,0185
Graisses (kg / m <sup>3</sup> traité)	0,0107	0,0093	0,0083
Ecumes et flottants (kg / m <sup>3</sup> traité)	0,0203	0,0208	0,0198

### 3.6.6 Les déchets dangereux

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la quantité de déchets récupérée par m<sup>3</sup> traité.

	2018	2019	2020
Tous déchets confondus	8.553 kg	11.936 kg	7.789 kg

## 3.7 La consommation de réactifs

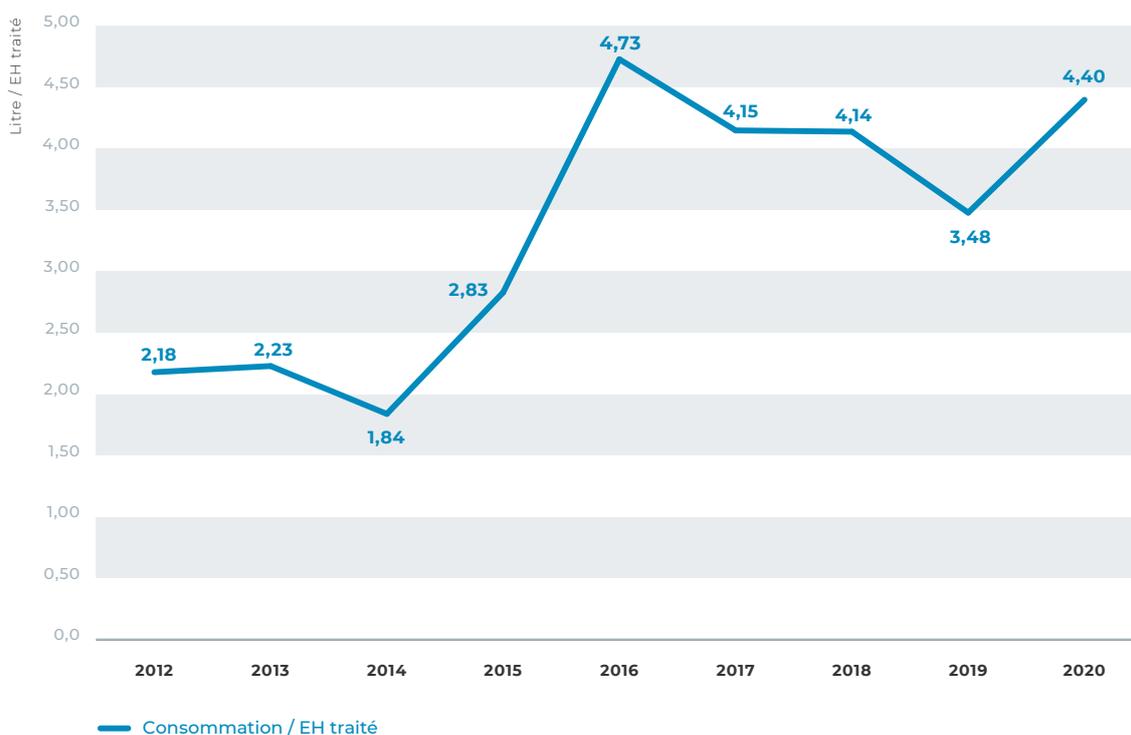
### 3.7.1 Réactifs

Certaines de nos stations doivent respecter une norme de rejet en phosphore. Bien qu'une déphosphatation biologique soit présente via une phase d'anaérobie, il est nécessaire, pour assurer le respect de cette norme, de la compléter par une déphosphatation chimique. Cette dernière consiste à injecter du chlorure ferrique.

Pour les stations où nous devons lutter contre la prolifération de bactéries filamenteuses, la solution consiste à injecter des sels d'alumine.

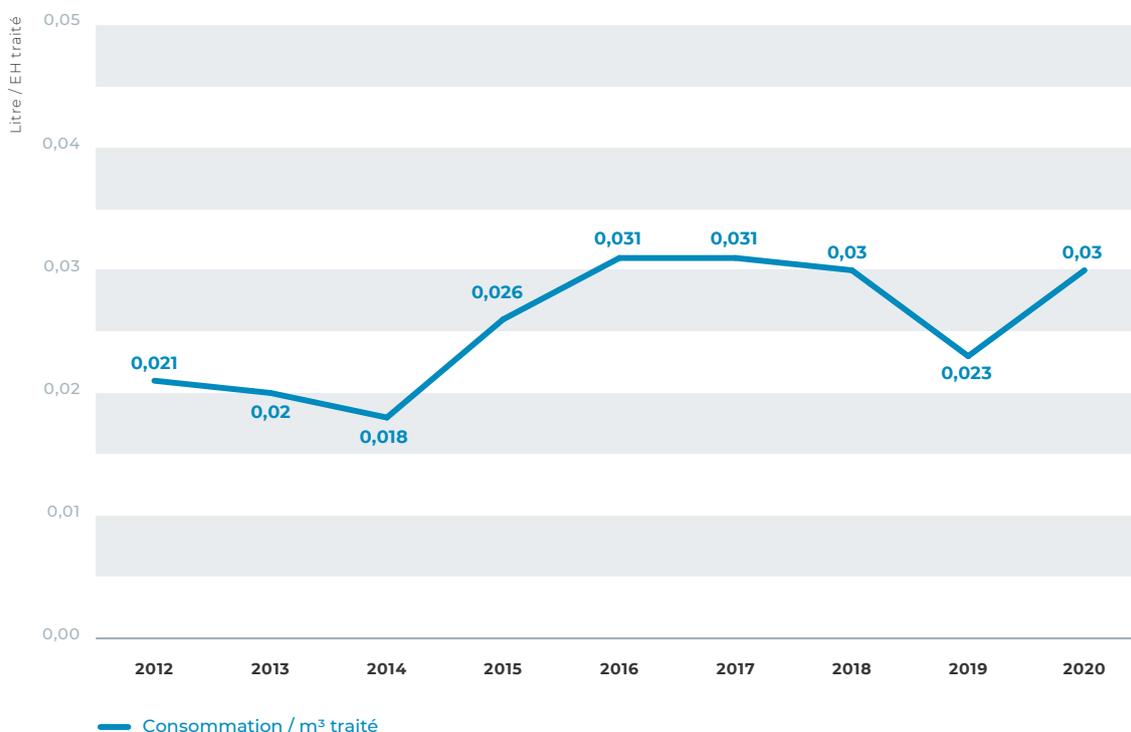
Les tableaux suivants illustrent l'évolution globale annuelle de la consommation de ces produits (pour les stations concernées) en fonction respectivement des EH<sub>traité</sub> et des m<sup>3</sup><sub>traité</sub>.

Dès lors, les sables issus des opérations de dessablage des stations d'épuration sont prioritairement traités via le centre PCR de la station de Liège-Oupeye et ensuite valorisés via un entrepreneur.



#### Données de l'indicateur R = (A / B)

	2018	2019	2020
A : Réactif utilisé (m <sup>3</sup> )	2.235,8	1.781,98	2.314
B : EH polluant	539.668	512.247	525.696
R = A / B	4,14	3,48	4,40



Données de l'indicateur $R = (A \times 1000) / B$			
	2018	2019	2020
A : Réactif utilisé (m³)	2.235,8	1.781,98	2.314
B : m³ traité	74.748.114	77.008.007	77.661.538
R = A / B (litre / m³ traité)	0,030	0,023	0,030

### 3.7.2 La chaux

Les certificats de valorisation agricole des boues nous imposent de réaliser un chaulage avant leur évacuation vers les parcelles agricoles.

L'ajout de chaux magnésienne aux boues d'épuration présente de nombreux avantages :

- l'augmentation de la siccité des boues traitées grâce à l'apport de matières sèches et une réaction exothermique de la chaux au contact avec les boues,
- la tenue en tas des boues chaulées est améliorée, ce qui en permet le stockage en bord de champs en dehors des périodes de fertilisation des terres agricoles,
- la chaux complète la stabilisation des boues, éliminant ainsi les risques de fermentation et de dégagement d'odeurs lors du stockage et de l'épandage sur champs,
- par l'augmentation du pH des boues, les organismes pathogènes éventuellement encore présents dans les boues sont détruits, les boues chaulées sont ainsi hygiénisées,
- la teneur en  $\text{Ca}(\text{OH})_2$  des boues chaulées augmente leurs valeurs agronomiques et économique.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution annuelle de la quantité moyenne de chaux / tonne de boues valorisées en agriculture. Afin de mieux réguler l'injection de chaux dans les boues à valoriser en agriculture, un objectif environnemental, aujourd'hui clôturé, prévoyait la prise systématique du pH des boues chaulées. On peut constater que depuis 2016, la quantité de chaux incorporée aux boues valorisées en agriculture est relativement stable.

Suite à la crise du Covid, l'administration nous a demandé d'atteindre un pH de 12 pour les boues valorisées en agriculture. Cela explique l'augmentation de la quantité moyenne de chaux / tonnes de boues valorisées en agriculture.



Données de l'indicateur R = A / B			
	2018	2019	2020
A : Chaux utilisée (kg)	743.300	1.031.900	1537,15
B : Boues valorisées (t)	20.663	27.011	31.188
R = A / B	36,0	38,2	49,3

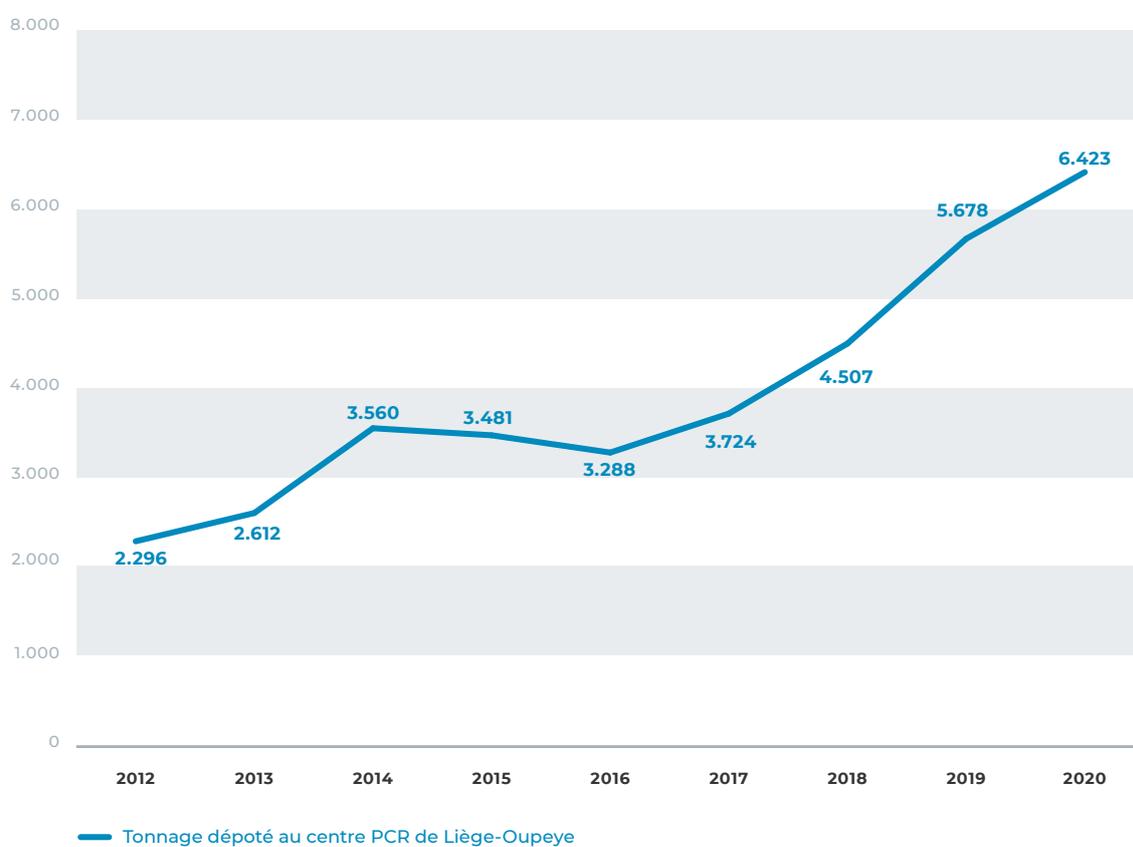
## 3.8 Les produits de curage des réseaux

### 3.8.1 Le centre de traitement de la station de liège-oupeye

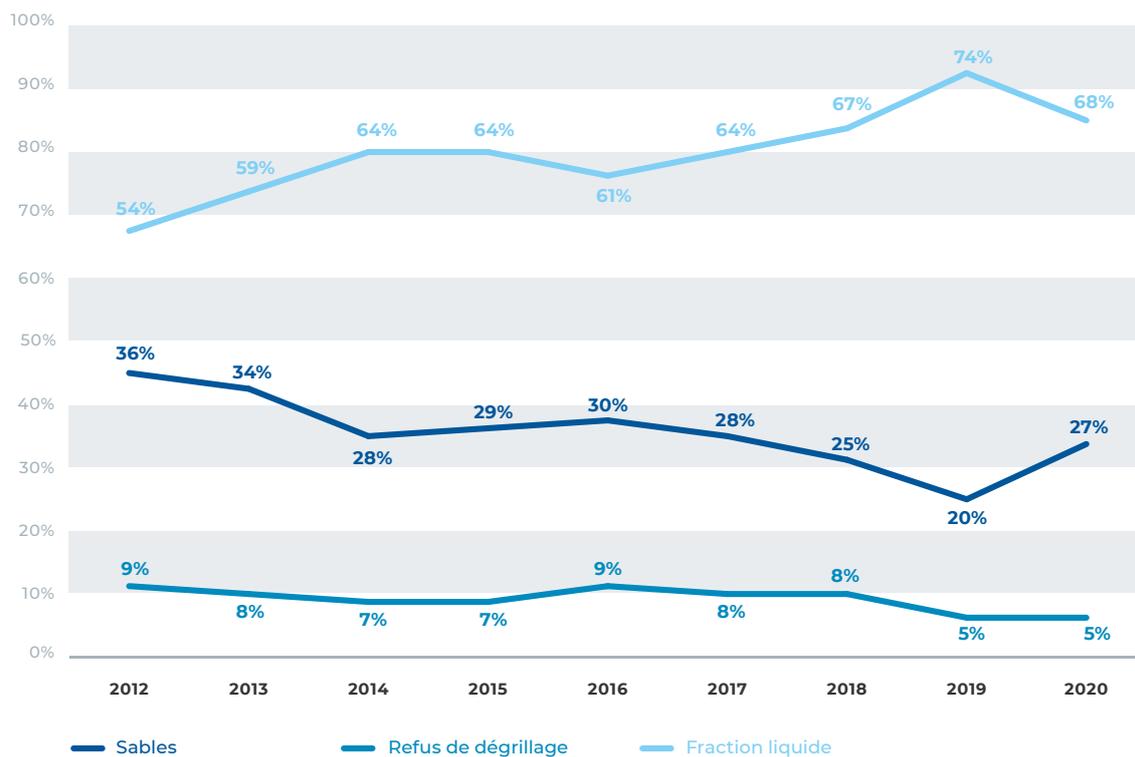
En 2020, nous avons dépoté sur ce centre 6.423 tonnes. Ces dépotages ont deux origines :

- Les sables issus des dessableurs de nos stations d'épuration,
- Les PCR issus du curage des réseaux d'égouttage.

Le graphe ci-dessous nous montre l'évolution annuelle des volumes traités sur ce centre.



Le graphe ci-dessous illustre l'évolution de la composition des sables dépotés. Pour 2020, on constate une augmentation de la fraction sables au profit de la fraction liquide.



### 3.8.2 Les centres déportés de regroupement des PCR

Le tableau ci-dessous reprend les quantités annuelles de PCR dépotées sur les trois centres de regroupement des PCR.

	SE Membach	SE Yerne	SE Engis	Total
2016	5,44 t	40,56 t	0 t	46,00 t
2017	18,90 t	113,18 t	0 t	132,08 t
2018	104,29 t	0 t	0 t	104,29 t
2019	74,58 t	24,50 t	0 t	99,08 t
2020	0 t	24,18 t	22,03 t	44,21 t

## 3.9 Les rejets atmosphériques

### 3.9.1 Le charroi

Pour effectuer ses missions, l'A.I.D.E met à la disposition de son personnel des véhicules adaptés à ses besoins.

En 2018, nous avons entrepris un verdissement de la flotte qui consiste à remplacer progressivement les véhicules « diesel » par des véhicules moins polluants : véhicules électriques, essence ou CNG/LNG.

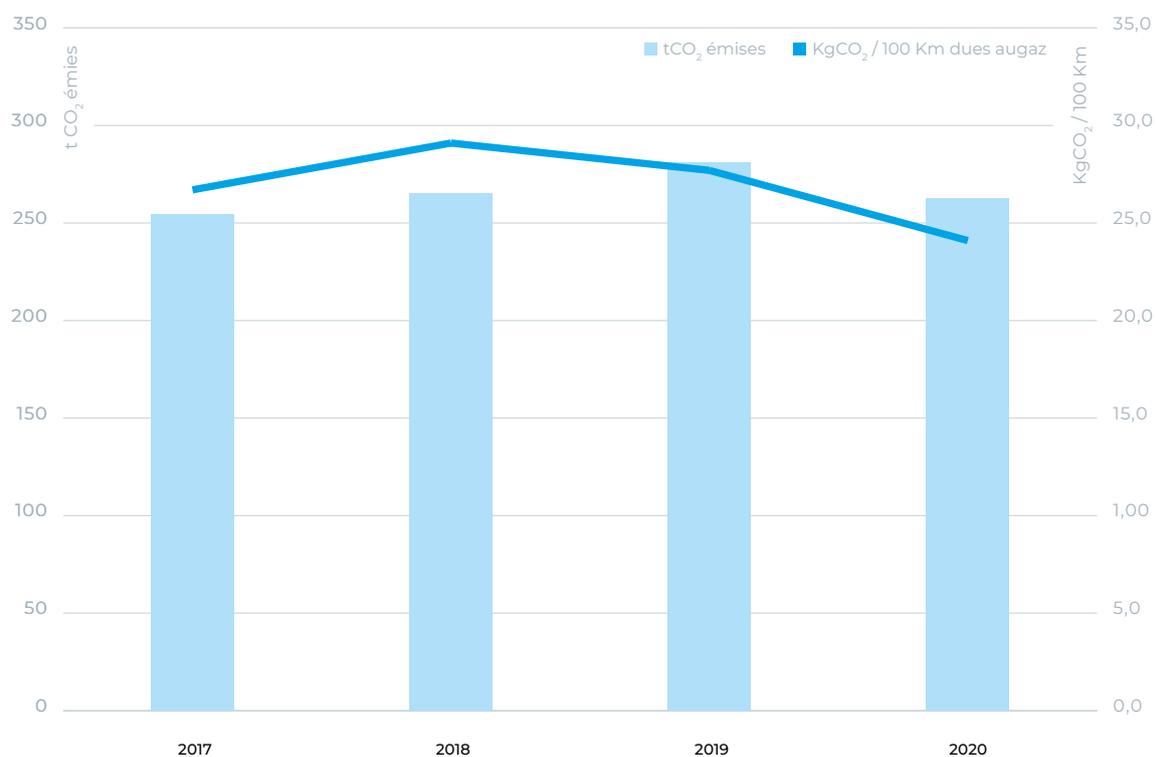
C'est ainsi que fin 2019, le service exploitation disposait de 5 nouveaux véhicules électriques.

Pour calculer les rejets en CO<sub>2</sub> du au charroi de l'A.I.D.E, nous utilisons le tableau de conversion suivant :

	Facteur d'émission CO <sub>2</sub>	Unité
<b>Diesel</b>	2,537	Kg tCO <sub>2</sub> /l
<b>Essence</b>	2,207	Kg tCO <sub>2</sub> /l
<b>CNG/LNG</b>	0,438	Kg tCO <sub>2</sub> /l
<b>Electrique</b>	0,262	Kg tCO <sub>2</sub> /kWh

Le tableau ci-dessous nous montre reprend, depuis 2017, les consommations en carburant, les kilomètres parcourus ainsi que les émissions en CO<sub>2</sub> par type de carburant.

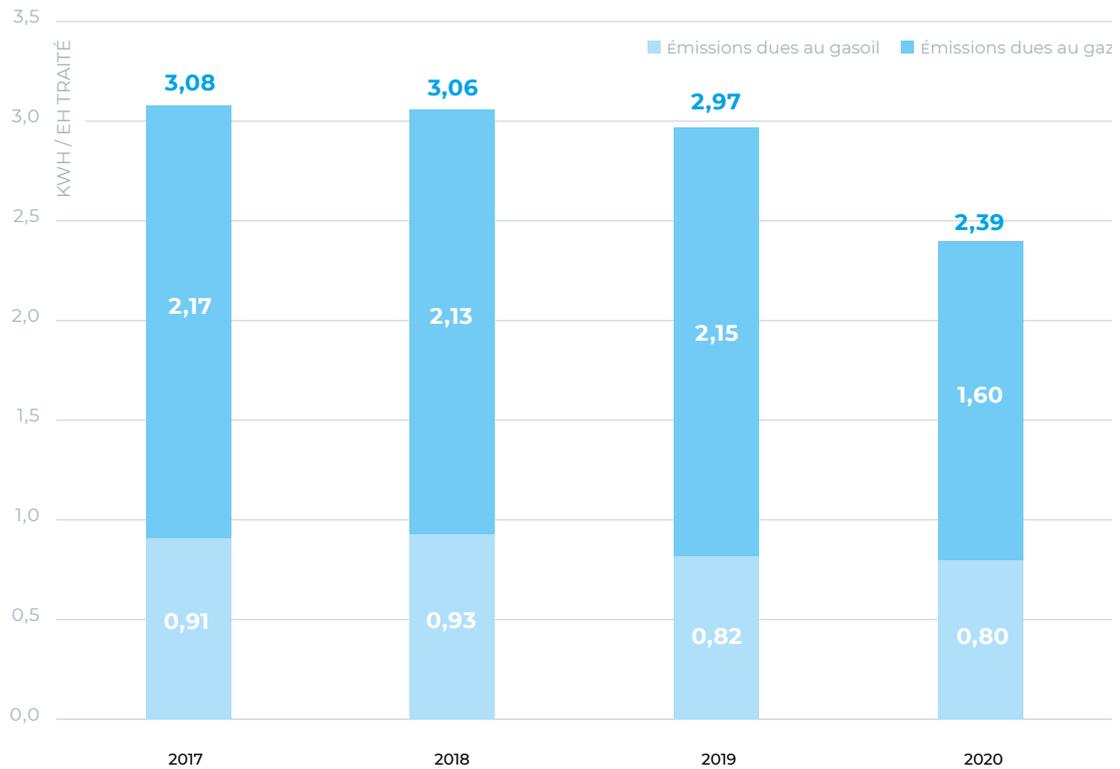
		2017	2018	2019	2020
Kilomètres parcourus	Diesel	955.271	907.070	956.043	926.610
	Essence	0	4.445	45.874	123.552
	Électrique	0	0	1.3701	36.529
	<b>TOTAUX</b>	<b>955.271</b>	<b>911.515</b>	<b>1.015.618</b>	<b>1.090.051</b>
Consommations en litre	Essence	0	344,05	4.150,63	8.488,53
	Diesel	100.586,9927	104.244,53	106.498,69	94.569,19
	CNG	0	0	0	295,81
	<b>TOTAUX</b>	<b>100.586,9927</b>	<b>104.588.32</b>	<b>110.649,32</b>	<b>103.353,53</b>
Émissions tCO <sub>2</sub>	Diesel	254,6125254	264,4632828	270,1819767	239,9174176
	Essence	0	0,759269977	9,159856834	18,73299223
	CNG	0	0	0	0,129472902
	Électrique			1,480735575	3,947871675
<b>TOTAUX</b>	<b>254,612525</b>	<b>265,222553</b>	<b>280,822569</b>	<b>262,727754</b>	



Données de l'indicateur				
	2017	2018	2019	2020
A (t CO <sub>2</sub> )	254,6125254	265,2225528	280,8225691	262,7277544
B (km parcourus)	955.271	911.515	1.015.618	1.090.051
R = (A x 1000) / B x 100	26,7	29,1	27,7	24,1

### 3.9.2 Le chauffage

Le chauffage des bâtiments représente une source non négligeable des émissions en CO<sub>2</sub> de nos activités. Les deux énergies fossiles utilisées sur les stations sont le gasoil et le gaz naturel.



Le graphe représente les émissions journalières en CO<sub>2</sub> dues au chauffage et ce en se référant aux factures annuelles de consommation.

Données de l'indicateur				
	2017	2018	2019	2020
Emission due au gasoil (t CO <sub>2</sub> )	331,9055	338,9895	299,8998	291,9637
Emission due au gaz (t CO <sub>2</sub> )	791,4471	777,2049	782,8543	584,074
A : Total des émissions (t CO <sub>2</sub> )	1.123,353	1.116,194	1.083,754	876,0378
B : Nombre de jour	365	365	365	366
R = A / B	3,08	3,06	2,97	2,39

### 3.9.3 L'épurations des eaux usées

#### Les émissions de méthane

Les émissions directes de méthane ( $\text{CH}_4$ ) lors du traitement des eaux usées et de la digestion des boues. Ces émissions peuvent être estimées à :  $\text{kg CH}_4 \text{ annuel} = 0,0085 \times \text{kg DCO dans les eaux d'entrée}$ .

	2018	2019	2020
Volume traité (m <sup>3</sup> )	82.978.713	88.019.840	87.800.983
Concentration moyenne DCO (mg O <sub>2</sub> /l)	600,6	508,2	540,9
Méthane émis (kg)	423.614	380.219	403.678

#### Les émissions de protoxyde d'azote

Les émissions directes de protoxyde d'azote ( $\text{N}_2\text{O}$ ) lors du traitement des eaux usées. Ces émissions peuvent être estimées :  $\text{kg de N}_2\text{O annuel} : 0,01 \times \text{N}_{\text{tot}}$  dans les eaux d'entrée

	2018	2019	2020
Volume traité (m <sup>3</sup> )	82.978.713	88.019.840	87.800.983
Concentration moyenne $\text{N}_{\text{tot}}$ (mg /l)	55,6	59,2	60,3
Protoxyde d'azote émis (kg)	43.136	52.108	52.944

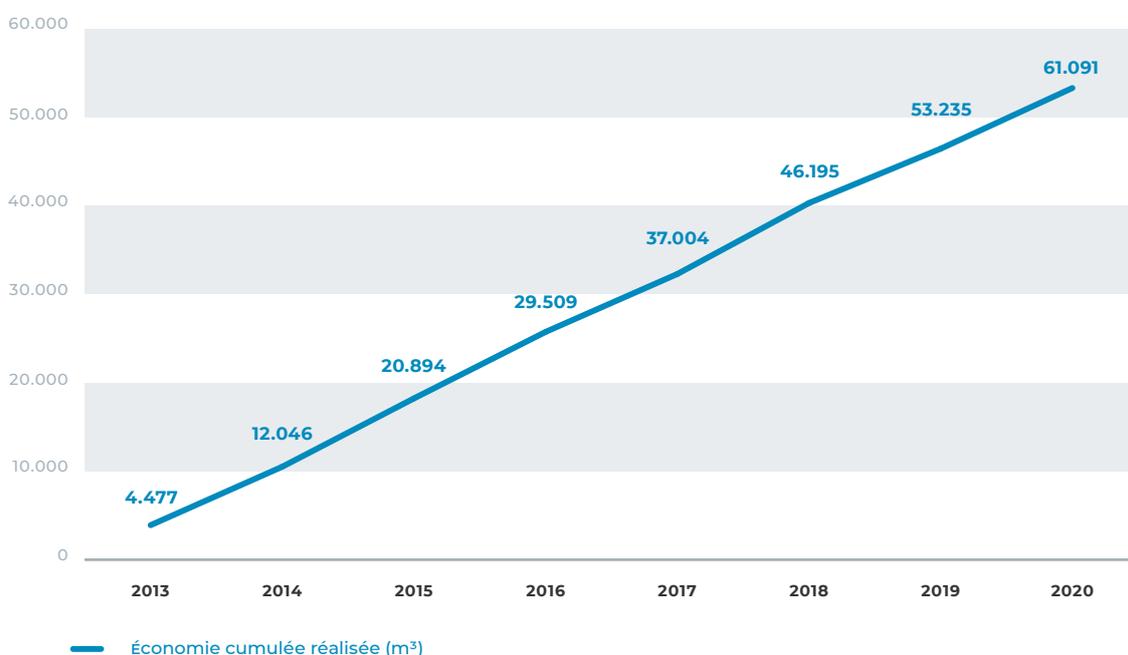
## 3.10 Eau de distribution et eau industrielle

### 3.10.1 L'utilisation de l'eau industrielle

Sur les stations d'épuration, les principales sources de consommation d'eau de distribution sont la principalement la préparation du polymère pour la déshydratation des boues et dans une moindre mesure le rinçage des tours de désodorisation pour les stations dotées d'une désodorisation chimique de l'air.

Dès 2013, afin de réduire la consommation en eau de distribution des stations, nous avons remplacé cette dernière par de l'eau industrielle préalablement filtrée via un filtre à sable pour la préparation du polymère auquel nous avons ajouté une désinfection pour le rinçage des tours de désodorisation.

Le graphe ci-dessous illustre l'économie cumulée d'eau de distribution depuis 2012 et ce si aucune action n'avait été menée en prenant comme référence la consommation 2012 d'eau de distribution par tonne de boues évacuées.



### 3.10.2 La consommation d'eau de distribution

La consommation d'eau de distribution des stations est établie suivant les factures de régularisation des différents distributeurs. Les relevés des compteurs se réalisant à différents moments de l'année, la consommation ne peut être attribuée à une année calendrier mais à une période.

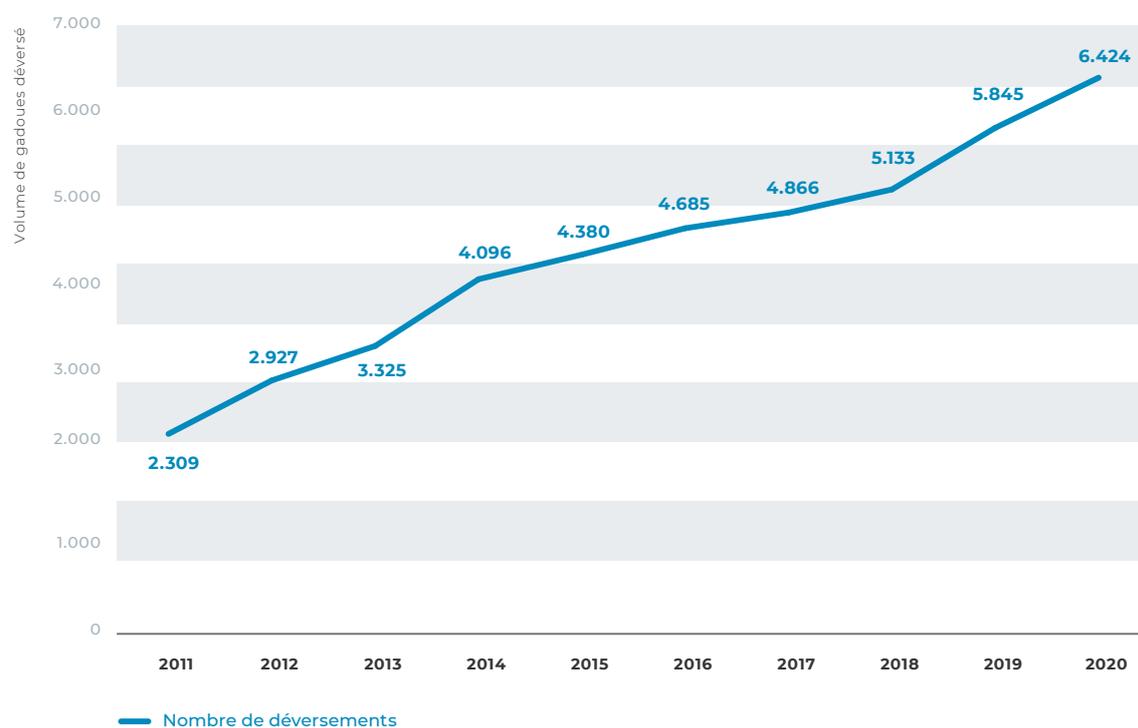
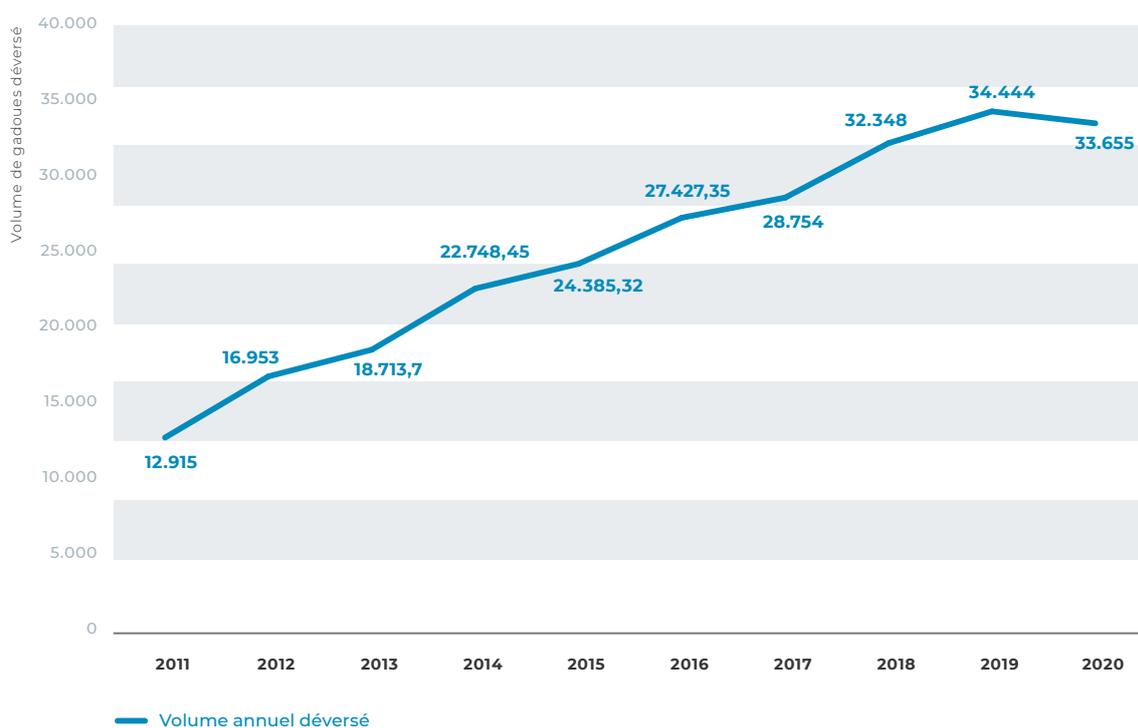
	Période 2016 -2017	Période 2017-2018	Période 2018 - 2019	Période 2019 - 2020
Consommation		82.978.713	88.019.840	87.800.983

La réduction de la consommation est la conséquence de l'utilisation de l'eau industrielle pour la préparation du polymère et le nettoyage des tours de désodorisation de la station d'Amay ainsi que la remise en service de réseau d'eau industrielle à la station de Sclessin.

### 3.11 Les gadoues de fosses septiques

L'A.I.D.E possède 9 centres de réception des gadoues de fosses septiques. Ces centres sont présents sur les stations d'Amay ; d'Avernas-le-Bauduin, d'Aywaille, d'Embourg, de Herve, de Malmedy, de Membach, de Saint-Vith et de Wegnez.

Les graphiques suivants nous montrent que la fréquentation de ces centres est en augmentation constante depuis l'année 2011 tant au point de vue du volume de gadoues déversés qu'au nombre de déversements annuellement réalisés



### 3.12 La production d'énergie renouvelable

Un des points de notre politique environnementale est « La recherche d'opportunité d'utiliser les énergies renouvelables ». Dans ce cadre, nous avons installé sur les unités panneaux photovoltaïques sur les stations d'épuration des Grosses-Battes, d'Amay et de Sclessin.

Le tableau ci-dessous montre la production annuelle de ces unités :

	Production en 2017	Production en 2019	Production 2020
SE Grosses-Battes	98.110 kWh	94.094 kWh	94.575 kWh
SE Amay	407.714 kWh	380.265 kWh	389.942 kWh
SE Sclessin	4.610 kWh	828.503 kWh	849.385 kWh
<b>TOTAL</b>	<b>510.434 kWh</b>	<b>1.302.862 kWh</b>	<b>1.333.902 kWh</b>

#### TOTAL produit en 2020 : 1.333.902 kWh.

Il nous paraît utile d'illustrer l'évolution de la proportion d'électricité autoproduite dans nos installations par rapport à la consommation annuelle électrique importée de nos stations



#### Données de l'indicateur $R = A / B$

	2018	2019	2020
A : Électricité produite (kWh)	510.434	1.302.862	1.333.902
B : Électricité importée (kWh)	38.599.802	39.320.270	38.281.645
R = A / B	1.322	3.313	3.484

### 3.13 Les pollutions

Une des causes les plus fréquentes du dysfonctionnement des stations est la réception de pollutions via le réseau d'égouttage. Malheureusement ces dernières ne sont pas toujours mises à jour et vu la complexité des réseaux d'égouttage, il est très souvent difficile d'identifier avec certitude les pollueurs. Lorsqu'une pollution est découverte par un agent, nous prévenons systématiquement le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie. Le tableau ci-dessous reprend le recensement annuel des déclarations de réception de pollution envoyées au SPW.

Années	Nombre de pollutions recensées
2016	33
2017	24
2018	33
2019	34
<b>2020</b>	<b>43</b>



## 3.14 La biodiversité

### 3.14.1 Les données

L'indicateur imposé, à savoir le nombre de m<sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées, se rapporte à un impact indirect, infrastructures conçues par des bureaux d'études externes, non visé par l'enregistrement EMAS et non identifié comme significatif. Par conséquent, nous ne le renseignons pas comme indicateur.

Par contre, nous sommes sensibles au maintien de la biodiversité dans et aux alentours de nos stations. Le tableau suivant nous montre la gestion de 420.042,5 m<sup>2</sup> de surfaces vertes de l'AIDE. Nous estimons que cette surface représente 35 % de la surface totale de nos sites.

Type de gestion	Surface	Pourcentage
Fauchage tardif	15.7476 m <sup>2</sup>	37%
Tonte	148.402 m <sup>2</sup>	35%
Débroussaillage	29.129 m <sup>2</sup>	7%
Zones plantées	72.218 m <sup>2</sup>	17%
Foucardage	2.500 m <sup>2</sup>	1%
Pelouse sous panneaux	10.317 m <sup>2</sup>	2%

Nous possédons également 13.568,5 m de haies.

Certaines actions ont également été menées :

- Placé sur certains sites des nids pour les oiseaux.
- Placé sur certains sites des hôtels à insectes.
- Grâce au placement d'un nid, pour la troisième année consécutive, la station de Liège-Oupeye a vu la naissance d'une nichée de faucons crécerelles.

### 3.14.2 Programme BEI (Banque Européenne d'Investissement)

Via la SPGE, l'A.I.D.E a proposé plusieurs projets en faveur de la biodiversité. Certains ont été retenus et traduit en objectifs environnementaux (voir chapitre 2 de ce document).



#### 4. QUELQUES DONNÉES EN VRAC

Pour l'ensemble de ces stations, l'A.I.D.E a épuré en 2018 un volume de 88.019.840 m<sup>3</sup>.  
Le tableau ci-dessous illustre les tonnages annuels épurés (calculer sur base des analyses)

	2016	2017	2018	2019
DBO <sub>s</sub>	15.094 t	17.530 t	18.082 t	13.942
DCO	47.990 t	45.405 t	46.377 t	41.510
MES	26.689 t	25.951 t	27.125 t	26.714

## 5. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Stations	EH <sup>polluants</sup> 2020 (60 g)	KWh 2020	Efficacité énergétique			
			2020	2019	2018	2017
Amay	13.459	22.367	447,340	137,132	87,4	121,0
Aubel	4.327	213.657	49,382	44,188	98,9	75,9
Avernas	5.748	334.690	58,227	35,738	54,0	57,329
Awans	4.825	356.745	73,937	66,678	50,9	46,8
Aywaille	2.615	408.551	156,223	93,835	82,2	160,7
Bola	606	74.537	122,998	92,842	40,0	35,0
Braunlauf	50	22.367	447,340	438,978	103,8	138,6
Bullange	518	61.202	118,151	149,954	58,5	168,3
Butgenbach	12.884	192.934	150,260	225,354	170,0	265,5
Chawresse	159	31.781	199,881	344,308	261,3	148,0
Coo	659	118.113	179,231	337,009	230,5	41,693
Crenwick	268	8.324	31,060	9,206	14,7	6,6
Dalhem	79	63.701	806,342			
Deigné	85	13.905	163,588	226,183	9,3	87,9
Embourg	6.361	781.150	122,803	73,49	74,4	86,5
Engis	6.396	906.989	141,806	176,718	109,6	134,7
Esneux	3.047	238.386	78,236	111,367	109,7	77,8
Ferrières Malacord	425	26.587	62,558	98,010	58,2	106,3
Ferrières Saint Roch	29	15.994	551,517	128,571	236,1	454,6
Fond de Couvenaille	1.124	287.971	256,202	73,301		
Fooz	1.073	150.263	140,040	673,980	219,2	103,2
Francorchamps	113	16.590	146,814	148,428	248,7	153,9
Freloux	868	133.825	154,176	228,928	94,5	126,292
Goffontaine	7.661	921.915	120,339	131,277	81,9	42,1
Grosses Battes	10.771	1.494.223	138,727	124,216	139,9	108,5
Hamoir	399	121.150	303,634	375,329	1.005,8	482,0
Henri Chapelle	566	60.540	106,961	63,539	41,9	73,8
Herve	39562	12.936.948	86,763	30,880	37,9	38,4
La Brouck	2.312	326.046	141,023	123,994	127,7	106,1
La Falize	642	35.870	55,872	59,726	66,19	43,5
La Mule	1.090	100.550	92,248	71,778	112,4	41,1
La Waltinne	416	51.686	124,683	93,119	76,3	72,1
Lantin	26.814	1.557.293	58,078	54,750	52,5	46,0
Lantremange	1.018	235.414	231,251	213,408	74,7	168,3
Liège Oupeye	149.107	12.936.948	86,763	81,667	96,5	82,3
Liège-Sclessin	110.341	5.739.432	52,015	66,287	53,8	78,5
Lontzen	2.598	248.982	95,836	85,017	55,5	50,2
Louveigné	82	32.421	395,378	1549,643	42,1	80,4
Malmedy	15.075	449.934	29,846	34,468	46,0	46,5
Manderfeld	401	21.064	52,529	129,321	96,2	80,7
Marchin-Lilot	369	59.476	161,182	154,008	129,4	166,1



Stations	EH polluants 2020 (60 g)	KWh 2020	Efficacité énergétique			
			2020	2019	2018	2017
Membach	10.937	1.233.556	112,787	147,351	214,1	172,783
Momalle	1.570	82.827	52,756	37,704	71,0	49,0
Neupré (Butay)	486	99.674	205,091	259,855	26,6	108,0
Nonceveux	70	27.435	391,929	783,886	257,4	154,7
Oreye	807	154.648	191,633	241,466	149,7	230,7
Othée	198	33.235	167,854	82,755	73,0	51,1
Ouffet	720	65.404	90,839	101,754	58,3	121,6
Plombières	10.532	874.509	83,034	95,695	64,9	46,4
Retinne	4.533	258.667	57,063	74,426	60,6	41,4
Robertville	337	40.464	120,071	112,878	84,3	138,6
Rosoux	167	16.958	101,545	66,236	88,1	102,1
Saint Remy	2.710	256.925	94,806	66,385	36,0	36,9
Saint Vith	13.485	282.604	20,957	30,410	31,3	29,2
Soumagne	5.168	304.173	58,857	67,460	45,5	76,5
Sprimont	498	94.795	190,351	169,243		
Stavelot	1.777	227.646	128,107	51,244	74,7	107,6
Sy	168	67.145	399,673	616,410	519,7	394,7
Thier de Huy	441	24.065	54,569	36,921	54,9	11,7
Thommen	24	14.445	601,875	659,682	331,1	321,8
Trois-Ponts	190	82.762	435,599	243,633	330,7	
Welkenraedt	3.626	435.069	120,085	132,770	110,3	
Wansin	1.287	135.382	105,192	158,442	57,3	101,9
Waremme	17.781	485.349	27,296	50,036	66,9	58,9
Wegnez	71.996	4.540.554	52,015	52,706	40,7	46,0
Wihogne	1.515	414.144	273,362	218,973	149,7	67,3
Yerne	7.543	227.273	30,130	44,943	22,8	74,96

## 6. GLOSSAIRE

**B.E.I.** Banque Européenne d'Investissement

**CET** Centre d'Enfouissement Technique

**DIHEC** Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante

**E.H.** équivalent-habitant – unité de charge polluante représentant la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes par jour

**Effluent** terme général désignant les eaux (généralement altérées de pollution organique, chimique, thermique, ...) sortant de chez un usager, un groupe d'usagers ou un site industriel

**Etiage** niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau

**HGF** Huiles Graisses Flottants

**Microns** 10-6 m

**NACE** Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne

**NT** Azote total

**PCR** Produits de Curage du Réseau d'égouttage

**pH** en chimie, coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution.

**PT** Phosphore total

**SE** Station d'épuration

**SME** Système de Management Environnemental

**S.P.G.E.** Société Publique de la Gestion de l'Eau

**U.V.** Ultra Violet

**EMAS** Environnement Management and Audit Schème – Système communautaire de management environnemental et d'audit.

## 7. ADRESSE ET PERSONNES DE CONTACT



### A.I.D.E · Siège social

 Rue de la Digue, 25 · 4420 Saint-Nicolas

 04 234 96 96

 04 235 63 49

 [www.aide.be](http://www.aide.be)

### Florance Herry

 Directeur Général

 04 234 96 96

### José Lemlyn

 Directeur

 04 234 96 96

### Franck Bodson

 Responsable implantation et gestion EMAS

 04 234 96 82



## 8. DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

# Déclaration de Validation

## Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

**VINÇOTTE sa**

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61014922**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2021 de l'organisation

**AIDE** portant le numéro d'agrément **BE-RW-000022**

sis à

**rue de la Digue 25  
4420 Saint-Nicolas  
Belgique**

et utilisé pour:

**Les stations d'épuration suivantes : Braunlauf, Thommen, Crenwick, Deigné, Francorchamps, Manderfeld, Nonceveux, Othée, Sy, Ferrières-Malacord, Ferrières-Saint-Roch, Rosoux, Robertville, Thier de Huy, Bullange, La Waltinne, Ouffet, Neupré Butay, Chawresse, Soiron Bola, Marchin Lilot, Hamoir, La Mule, Fooz, Freloux, Momalle, Butgenbach, Oreye, Lantremange, Lontzen, Louveigné, Saint-Remy, Saint-Vith, Esneux, Aubel, Stavelot, Retinne, Yerne, Avernas-le-Bauduin, Wihogne, Awans, Soumagne, La Brouck, Engis, Membach, Plombières, Embourg, Goffontaine, Malmedy, Grosses-Battes, Wegnez, Liège-Oupeye, Aywaille, Coo, La Falize, Wansin, Herve, Lantin, Amay, Sclessin, Trois-Pont, Welkenraedt, Sprimont, Dalhem, Fond de Couvenaille et le centre de chaulage de Lantin**

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale mise à jour 2021 du site** donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **14 EA 82b/1**

Date de délivrance: **10 janvier 2022**



Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers  
Président de la Commission de Certification





#### Prochaines parutions

- **Versions simplifiées :**  
Septembre 2022
- **Version complète :**  
Septembre 2023

